Nº 91-214-X au catalogue
ISSN 1920-8162

Estimations démographiques annuelles : régions infraprovinciales, 1er juillet 2019

par le Centre de démographie

Date de diffusion : le 13 février 2020

Statistics Canada Statistique Canada

Canada

Comment obtenir d'autres renseignements

Pour toute demande de renseignements au sujet de ce produit ou sur l'ensemble des données et des services de Statistique Canada, visiter notre site Web à www.statcan.gc.ca.

Vous pouvez également communiquer avec nous par :

Courriel à STATCAN.infostats-infostats.STATCAN@canada.ca

Téléphone entre 8 h 30 et 16 h 30 du lundi au vendredi aux numéros suivants :

- Service de renseignements statistiques 1-800-263-1136
- Service national d'appareils de télécommunications pour les malentendants 1-800-363-7629
- Télécopieur 1-514-283-9350

Programme des services de dépôt

- Service de renseignements 1-800-635-7943
- Télécopieur 1-800-565-7757

Normes de service à la clientèle

Statistique Canada s'engage à fournir à ses clients des services rapides, fiables et courtois. À cet égard, notre organisme s'est doté de normes de service à la clientèle que les employés observent. Pour obtenir une copie de ces normes de service, veuillez communiquer avec Statistique Canada au numéro sans frais 1-800-263-1136. Les normes de service sont aussi publiées sur le site www.statcan.gc.ca sous « Contactez-nous » > « Normes de service à la clientèle ».

Note de reconnaissance

Le succès du système statistique du Canada repose sur un partenariat bien établi entre Statistique Canada et la population du Canada, les entreprises, les administrations et les autres organismes. Sans cette collaboration et cette bonne volonté, il serait impossible de produire des statistiques exactes et actuelles.

Publication autorisée par le ministre responsable de Statistique Canada

© Sa Majesté la Reine du chef du Canada, représentée par le ministre de l'Industrie 2020

Tous droits réservés. L'utilisation de la présente publication est assujettie aux modalités de l'entente de licence ouverte de Statistique Canada.

Une version HTML est aussi disponible.

This publication is also available in English.

Avis aux lecteurs

Les estimations diffusées dans cette publication sont fondées sur les comptes du Recensement de 2016, ajustés pour tenir compte du sous-dénombrement net du recensement et des réserves indiennes partiellement dénombrées, auxquels est ajoutée la variation de la population pour la période allant du 10 mai 2016 à la date de l'estimation.

Ces estimations sont également basées sur la Classification géographique type de 2016.

Cette analyse porte sur des données provisoires. Comme ces données seront révisées au cours de la prochaine année, il est possible que certaines tendances illustrées dans cette étude changent à la suite de ces révisions. Par conséquent, cette analyse doit être interprétée avec prudence.

La plupart des composantes, utilisées pour les estimations démographiques provisoires, sont estimées à l'aide de modèles démographiques ou sont fondées sur des sources de données moins complètes ou moins fiables, mais disponibles plus rapidement que celles utilisées pour les estimations mises à jour ou définitives.

Remerciements

L'achèvement de cette publication et la diffusion des estimations démographiques annuelles des régions infraprovinciales reposent sur le travail assidu et méticuleux des membres de la Section des estimations démographiques du Centre de démographie.

Nous tenons aussi à souligner la collaboration du personnel des services de la rédaction, des communications, de la traduction et de la diffusion travaillant à Statistique Canada qui a été essentielle à la réalisation de cette publication.

Table des matières

Avis aux lecteurs 3
Remerciements 4
Faits saillants 6
Section 1 : Cartes 7
Qualité des données démographiques 12
Méthodologie 24
Appendice A : Lexique 35
Appendice B : Notes explicatives pour les tableaux 41
Appendice C : Sources et commentaires 44
Produits connexes 45

Les estimations démographiques pour les régions infraprovinciales du Canada sont disponibles dans les Tableaux 17-10-0135-01 à 17-10-0142-01, dont la liste complète et les liens figurent à la section *Produits connexes*.

Il est possible de consulter le produit « Estimations démographiques annuelles, régions métropolitaines de recensement et agglomérations de recensement : tableau de bord interactif » (71-607-X). Ce tableau de bord interactif permet de visualiser les facteurs de la croissance démographique et leur évolution au fil du temps, pour les régions métropolitaines de recensement et les agglomérations de recensement du Canada.

Faits saillants

Régions métropolitaines de recensement

- Au 1er juillet 2019, 26 952 447 personnes vivaient dans l'une des 36 régions métropolitaines de recensement (RMR) du Canada[1], soit plus de 7 Canadiens sur 10 (71,7 %).
- Pour une deuxième année consécutive, c'est en Ontario que se situaient les trois RMR ayant connu les plus fortes croissances démographiques. Kitchener–Cambridge–Waterloo (+2,8 %) est arrivée en tête de liste, suivie par London et la partie ontarienne d'Ottawa–Gatineau (+2,3 % chacun).
- La croissance démographique a récemment augmenté dans les RMR de l'Alberta; Edmonton, Lethbridge et Calgary ont connu une croissance démographique de 2,1 % en 2018-2019. L'accélération récente de cette croissance fait suite à l'amélioration de certains indicateurs liés à l'emploi en Alberta en 2017.
- La migration internationale était le principal facteur de croissance de la population pour plus de quatre RMR sur cinq en 2018-2019.
- Aucune RMR n'a connu une baisse de population en 2018-2019. Par ailleurs, St. John's (T.-N.-L.) a été la seule RMR où la population est demeurée relativement stable.

Agglomérations de recensement

- En 2018-2019, 85 % des agglomérations de recensement ont enregistré une croissance démographique positive, comparativement à 72 % en 2008-2009.
- En 2018-2019, l'AR de Grande Prairie (Alb.) a connu la croissance la plus élevée (+3,6 %), ayant bénéficié d'un apport marqué de migrants provenant d'autres provinces et territoires et d'un accroissement naturel marqué. Deux AR de l'Ontario ont enregistré les deuxième et troisième plus fortes croissances démographiques, soit celles de Carleton Place (+3,4 %) et de Woodstock (+2,6 %).
- L'AR de Sainte-Marie (Qc) a enregistré le taux de décroissance le plus élevé (-1,5 %) parmi l'ensemble des AR en 2018-2019, suivi de North Battleford (Sask.) (-1,3 %) et Thompson (Man.) (-1,0 %).

Divisions de recensement

- Pour une troisième année de suite, la division de recensement de Mirabel (Qc) a enregistré le taux d'accroissement démographique le plus élevé au pays (+4,1 % en 2018-2019). Cette croissance est principalement attribuable à son taux de migration intraprovinciale, le plus élevé parmi toutes les DR au Canada.
- Pour une troisième année consécutive, la DR qui a affiché la diminution de la population la plus prononcée fut celle de Northern Rockies (-4,0 %) en Colombie-Britannique. Des pertes nettes intraprovinciales et interprovinciales en sont les principales causes.

1. Selon la Classification géographique type (CGT) 2016, le Canada compte 35 RMR. Toutefois, pour les fins de cette analyse, la RMR d'Ottawa–Gatineau est divisée en deux parties afin de distinguer la partie québécoise et la partie ontarienne.

Section 1 : Cartes

Carte 1.1
Répartition de la population au 1er juillet 2019, selon la division de recensement, Canada

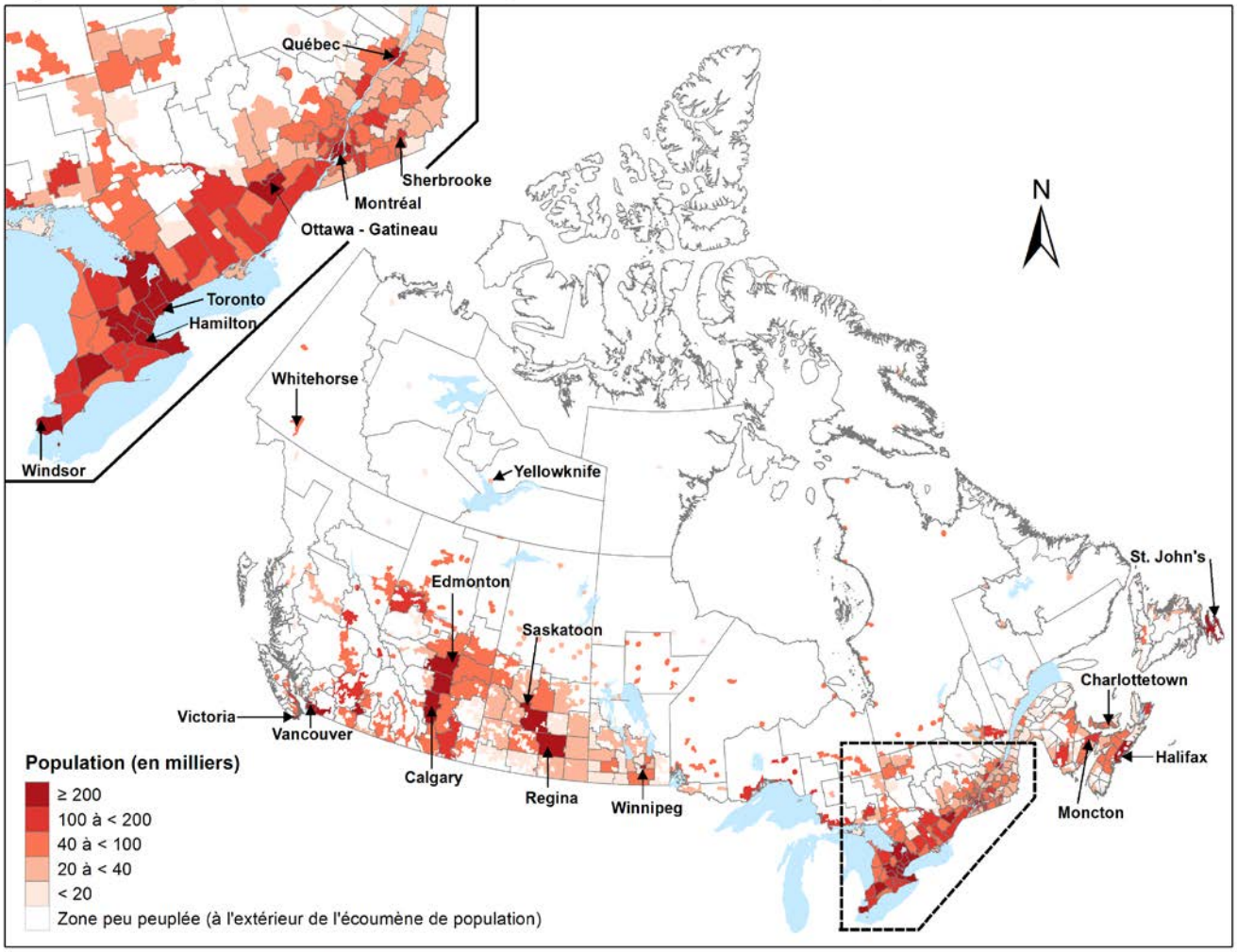

Source : Statistique Canada, Centre de démographie.

Carte 1.2
Taux d'accroissement démographique, 1er juillet 2018 au 30 juin 2019, selon la division de recensement, Canada

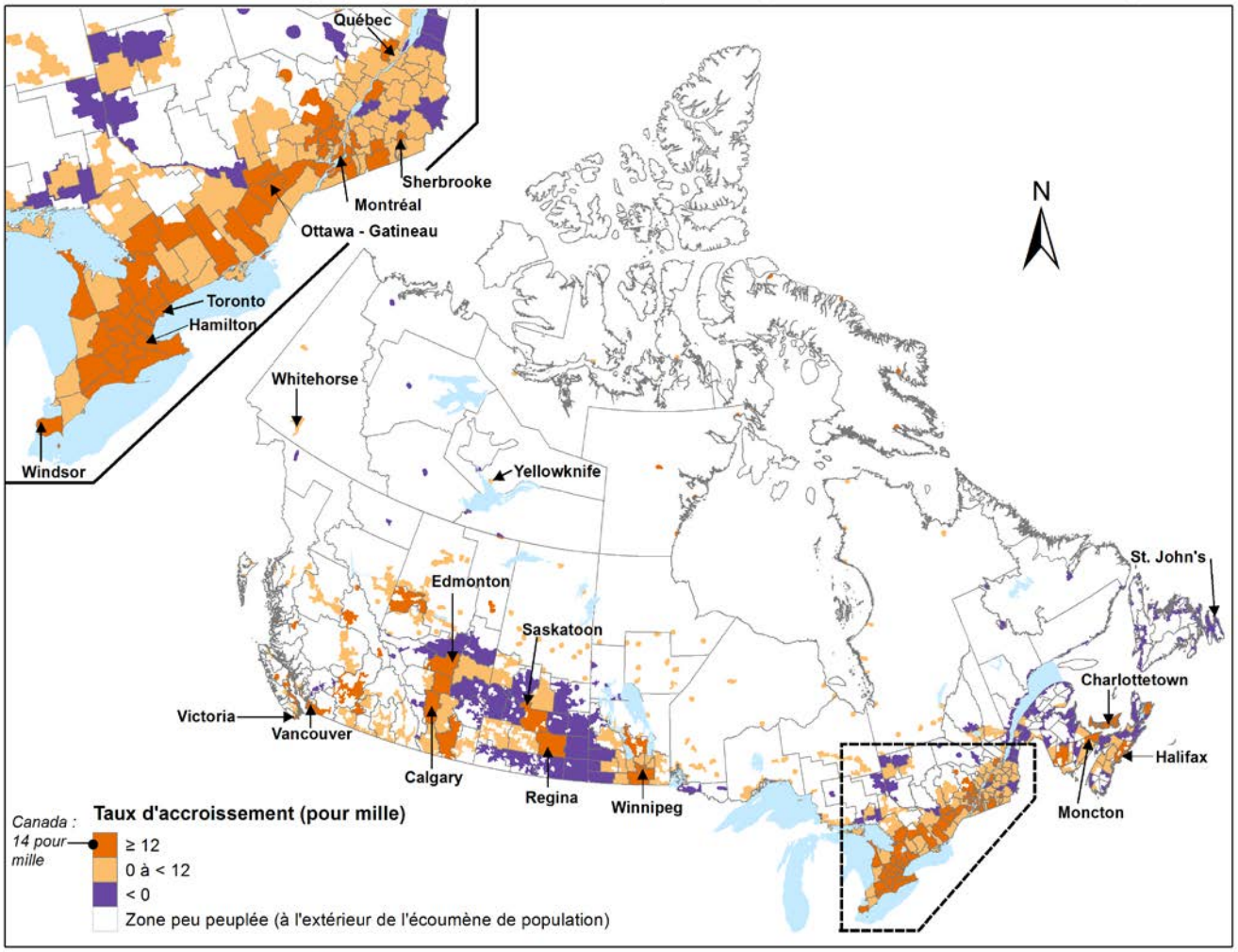

Source : Statistique Canada, Centre de démographie.

Carte 1.3
Taux de la migration interne nette, 1er juillet 2018 au 30 juin 2019, selon la division de recensement, Canada

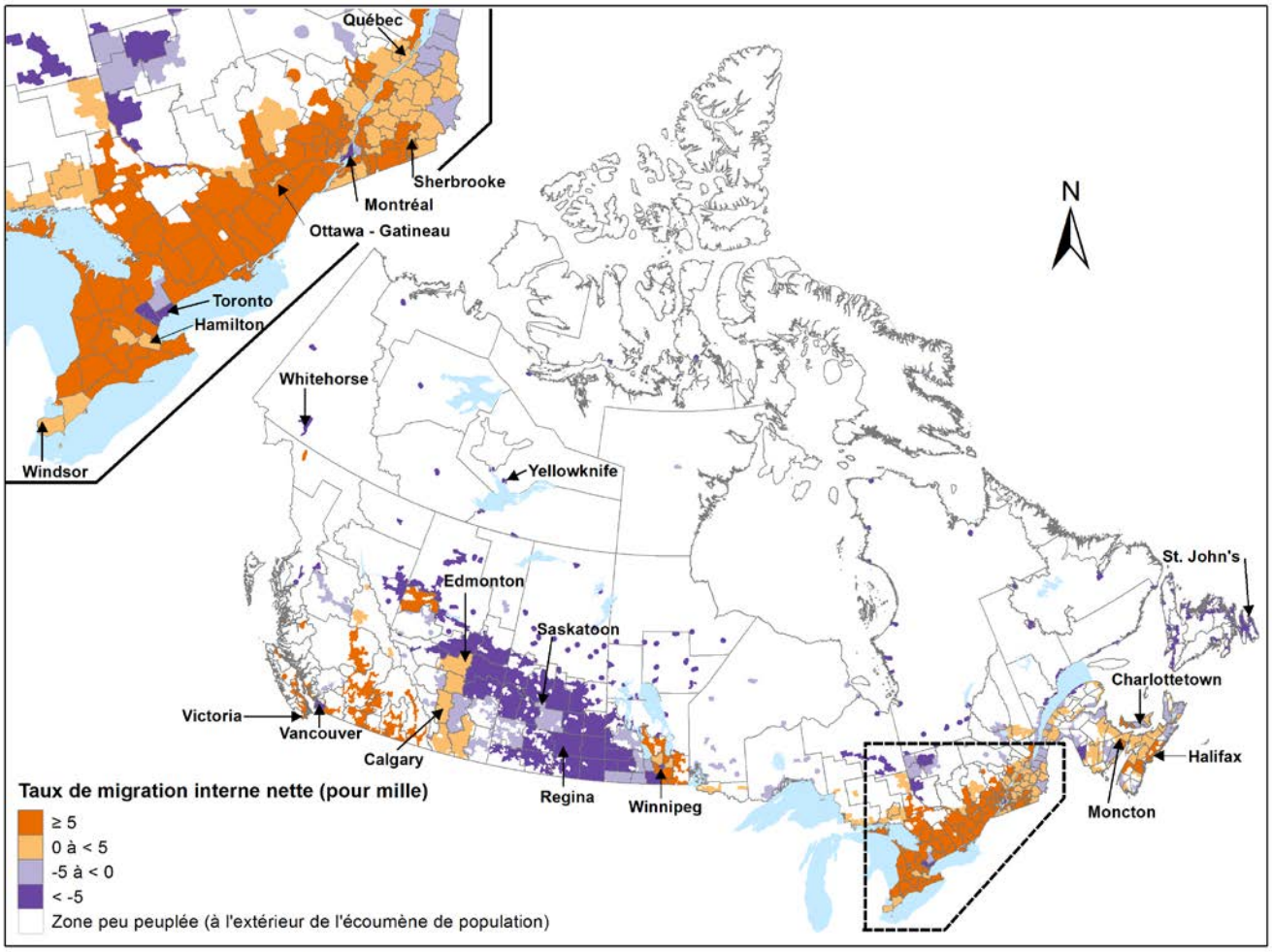

Source : Statistique Canada, Centre de démographie.

Carte 1.4
Âge moyen au 1er juillet 2019, selon la division de recensement, Canada

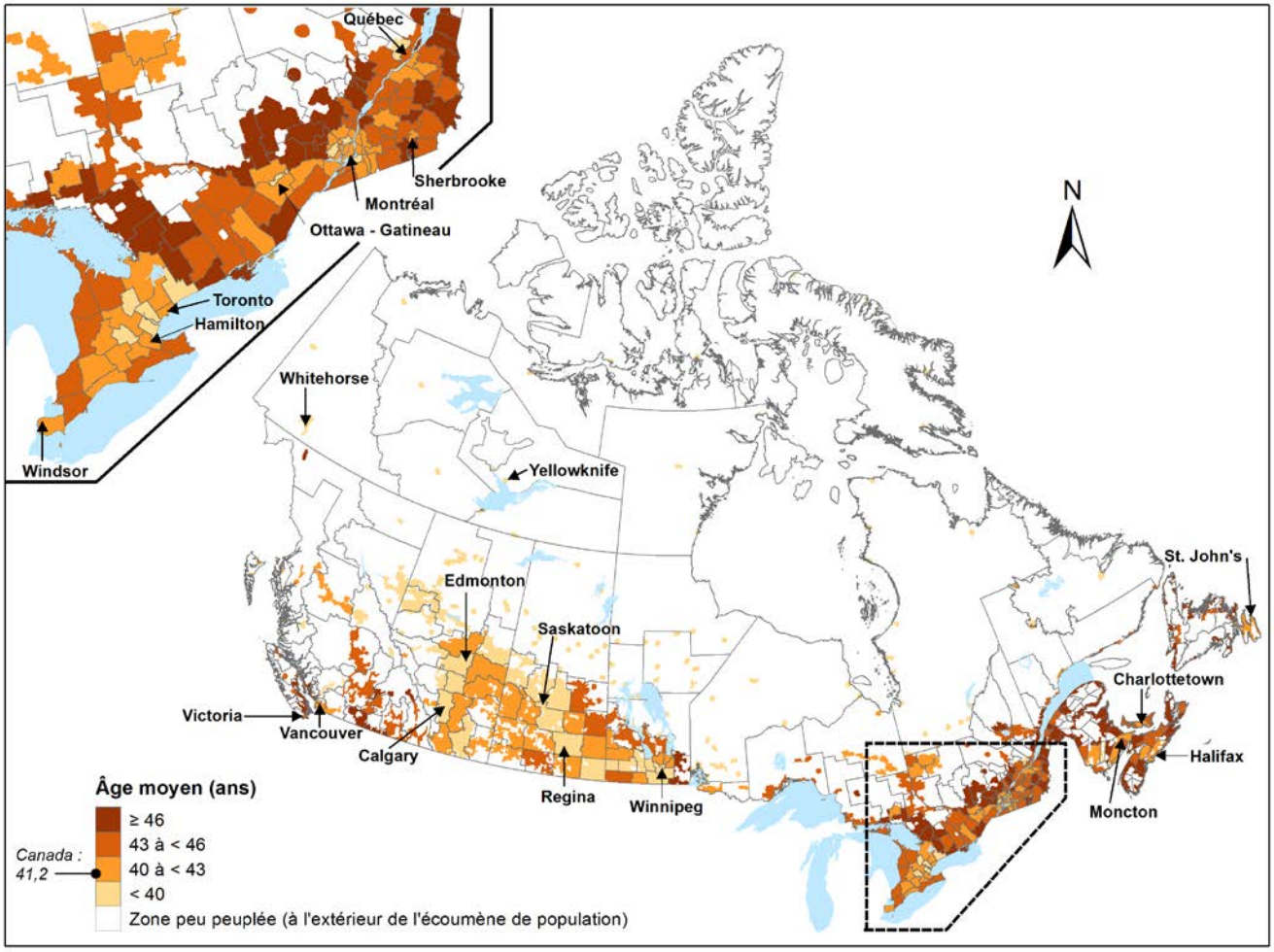

Source : Statistique Canada, Centre de démographie.

Carte 1.5
Proportion de personnes âgées de 65 ans et plus au 1er juillet 2019, selon la division de recensement, Canada

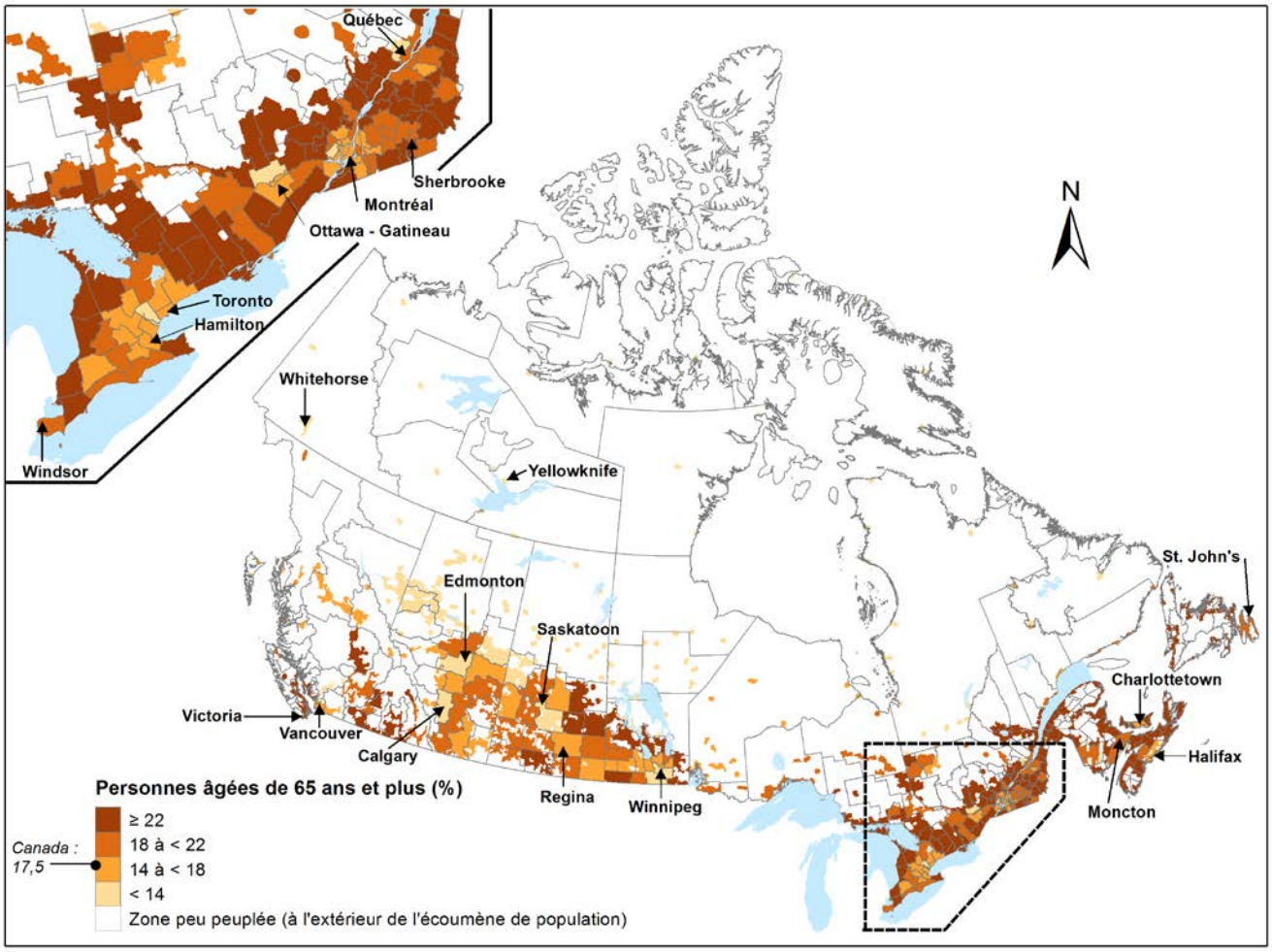

Source : Statistique Canada, Centre de démographie.

Qualité des données démographiques

Notes relatives à la qualité des estimations démographiques

Dans ce cas, le rajustement pour le sous-dénombrement net du recensement (SDNR) inclut également le rajustement pour les réserves indiennes partiellement dénombrées.

Sauf mention contraire, le terme « provisoire » fait également référence à celui de « mise à jour ».

Les estimations contiennent une certaine marge d'imprécision qui provient de deux types d'erreur :

- des erreurs des données du recensement;
- des imperfections des autres sources de données et des méthodes d'estimations des composantes.

Données du recensement

Erreurs de couverture, de réponse et de traitement

Les erreurs attribuables aux données de recensement peuvent être divisées en deux groupes : erreurs de réponse et de traitement, et erreurs de couverture. Le premier groupe comprend les erreurs de non-réponse, l'interprétation erronée de la part des répondants, le codage et l'imputation des non-réponses. Les erreurs du second groupe sont dues principalement aux estimations du sous-dénombrement du recensement et à un degré moindre, au surdénombrement. Ces deux types d'erreur sont inhérents à n'importe quelle enquête.

Les erreurs de couverture se produisent lorsque des personnes sont omises, qu'elles ont été dénombrées plus d'une fois ou qu'elles ont été dénombrées alors qu'elles n'étaient pas dans l'univers du recensement (ce dernier aspect n'est toutefois pas estimé, puisqu'il est considéré négligeable). Après chaque recensement, Statistique Canada entreprend des études de couverture pour mesurer ces erreurs. Les principales études sont l'Enquête sur la contre-vérification des dossiers (CVD) et l'Étude sur le surdénombrement du recensement (ESR). On tire de ces études des estimations de sous-dénombrement et de surdénombrement pour chaque province et territoire. La Division de la démographie rajuste la population dénombrée au recensement par province et territoire avec ces estimations. Au niveau infraprovincial, ces taux sont appliqués à chacune des régions géographiques de la province ou du territoire selon l'âge et le sexe.

Tableau 1
Estimation du sous-dénombrement net du recensement, Canada, provinces et territoires, recensements de 2001 à 2016

	Population recensée	Sous-dénombrement net du recensement	Réserves indiennes partiellement dénombrées	Population rajustée	Taux
	A	B	C	D=A+B+C	(B+C)/D*100
	nombre				pourcentage
2016					
Canada	35 151 728	849 727	27 790	36 029 245	2,44
Terre-Neuve-et-Labrador	519 716	9 774	0	529 490	1,85
Île-du-Prince-Édouard	142 907	3 464	0	146 371	2,37
Nouvelle-Écosse	923 598	17 809	0	941 407	1,89
Nouveau-Brunswick	747 101	15 735	0	762 836	2,06
Québec	8 164 361	35 191	11 985	8 211 537	0,57
Ontario	13 448 494	381 542	11 640	13 841 676	2,84
Manitoba	1 278 365	31 895	0	1 310 260	2,43
Saskatchewan	1 098 352	34 844	0	1 133 196	3,07
Alberta	4 067 175	115 968	4 043	4 187 186	2,87
Colombie-Britannique	4 648 055	197 267	122	4 845 444	4,07
Yukon	35 874	2 370	0	38 244	6,20
Territoires du Nord-Ouest	41 786	2 939	0	44 725	6,57
Nunavut	35 944	929	0	36 873	2,52

Tableau 1
Estimation du sous-dénombrement net du recensement, Canada, provinces et territoires, recensements de 2001 à 2016

	Population recensée	Sous-dénombrement net du recensement	Réserves indiennes partiellement dénombrées	Population rajustée	Taux
	A	B	C	D=A+B+C	(B+C)/D*100
	nombre				pourcentage
2011					
Canada	33 476 688	759 125	37 392	34 273 205	2,32
Terre-Neuve-et-Labrador	514 536	10 192	0	524 728	1,94
Île-du-Prince-Édouard	140 204	3 386	0	143 590	2,36
Nouvelle-Écosse	921 727	21 911	0	943 638	2,32
Nouveau-Brunswick	751 171	3 930	0	755 101	0,52
Québec	7 903 001	73 240	16 882	7 993 123	1,13
Ontario	12 851 821	369 874	14 926	13 236 621	2,91
Manitoba	1 208 268	21 698	608	1 230 574	1,81
Saskatchewan	1 033 381	29 580	768	1 063 729	2,85
Alberta	3 645 257	128 584	4 094	3 777 935	3,51
Colombie-Britannique	4 400 057	91 280	114	4 491 451	2,03
Yukon	33 897	1 356	0	35 253	3,85
Territoires du Nord-Ouest	41 462	1 977	0	43 439	4,55
Nunavut	31 906	2 117	0	34 023	6,22
2006					
Canada	**31 612 897**	**868 658**	**40 115**	**32 521 670**	**2,79**
Terre-Neuve-et-Labrador	505 469	5 046	0	510 515	0,99
Île-du-Prince-Édouard	135 851	1 903	0	137 754	1,38
Nouvelle-Écosse	913 462	24 558	0	938 020	2,62
Nouveau-Brunswick	729 997	16 059	0	746 056	2,15
Québec	7 546 131	60 751	16 600	7 623 482	1,01
Ontario	12 160 282	465 824	15 391	12 641 497	3,81
Manitoba	1 148 401	34 330	0	1 182 731	2,90
Saskatchewan	968 157	22 594	739	991 490	2,35
Alberta	3 290 350	111 353	7 272	3 408 975	3,48
Colombie-Britannique	4 113 487	121 551	113	4 235 151	2,87
Yukon	30 372	1 805	0	32 177	5,61
Territoires du Nord-Ouest	41 464	1 620	0	43 084	3,76
Nunavut	29 474	1 264	0	30 738	4,11
2001					
Canada	**30 007 094**	**924 430**	**34 539**	**30 966 063**	**3,10**
Terre-Neuve-et-Labrador	512 930	9 401	0	522 331	1,80
Île-du-Prince-Édouard	135 294	1 325	0	136 619	0,97
Nouvelle-Écosse	908 007	24 521	0	932 528	2,63
Nouveau-Brunswick	729 498	20 095	0	749 593	2,68
Québec	7 237 479	140 232	12 648	7 390 359	2,07
Ontario	11 410 046	436 349	15 960	11 862 355	3,81
Manitoba	1 119 583	30 903	110	1 150 596	2,70
Saskatchewan	978 933	21 231	581	1 000 745	2,18
Alberta	2 974 807	69 857	4 977	3 049 641	2,45
Colombie-Britannique	3 907 738	164 542	263	4 072 543	4,05
Yukon	28 674	1 423	0	30 097	4,73
Territoires du Nord-Ouest	37 360	3 295	0	40 655	8,10
Nunavut	26 745	1 256	0	28 001	4,49

Note : Les nombres et les taux sont tirés de la Contre-vérification des dossiers (CVD) et de l'étude du surdénombrement et comprennent les résidents non permanents.
Source : Statistique Canada, Centre de démographie.

Lors de l'élaboration des populations de départ, le Programme des estimations démographiques (PED) corrige les populations du recensement pour les erreurs de couverture seulement. Cette correction, basée sur les résultats des études de couverture, est sujette principalement aux erreurs dues à l'échantillonnage et, dans une moindre mesure, à des erreurs de traitement. Les tests statistiques indiquent que les ajustements pour la couverture améliorent la qualité des données du recensement. Le PED utilise les estimations des études de couverture pour les provinces et les territoires. Cependant, étant donné la taille des échantillons de ces études, les estimations par âge et par sexe sont modélisées. De plus, on suppose que les taux de couverture estimés pour une province ou un territoire s'appliquent aux régions situées à l'intérieur de cette province ou de ce territoire. En ce qui concerne

les études de couverture, les tests statistiques indiquent que l'ajustement, quoique non exempt d'erreur en soi, améliore la qualité des données du recensement (Royce, 1993). Les hypothèses sélectionnées ont l'avantage d'être cohérentes dans le temps et par région géographique, ainsi que de fournir des résultats logiques. Les utilisateurs doivent se rappeler que lorsque l'on calcule les taux de sous-dénombrement net du recensement (SDNR) pour de petites régions, il se pourrait que les hypothèses sous-jacentes ne soient pas respectées. Si tel était le cas, les taux de SDNR utilisés les induiraient en erreur. Cependant, les erreurs associées à ces hypothèses sont très difficiles à quantifier.

Les corrections apportées aux données du recensement pour le SDNR améliorent, en général, la qualité des estimations en compensant pour le sous-dénombrement différentiel aux différents recensements selon l'âge, le sexe et par province et territoire.

Le rajustement intègre également les résultats d'une étude sur l'estimation des personnes des réserves indiennes partiellement dénombrées pour compléter la correction des données du recensement pour les erreurs de couverture. Les résultats des études de couverture contiennent principalement des erreurs aléatoires liées à l'échantillonnage.

Ces rajustements ont un impact direct sur :

- L'erreur en fin de période et sa distribution par âge et sexe à l'intérieur d'une même province ou territoire, de même que par province ou territoire, étant donné la variation du SDNR et sa distribution d'un recensement à l'autre;
- la cohérence des estimations de population pour une même cohorte de naissance. Prenons l'exemple de la cohorte masculine des moins de 5 ans en 1981. En utilisant les données de recensement non rajustées pour le SDNR, on remarque que ce groupe est moins nombreux au Recensement de 2001 (groupe des 20 à 24 ans) qu'à celui de 1996 (groupe des 15 à 19 ans). Comme le Canada reçoit beaucoup d'immigrants à ces âges, on se serait attendu au contraire. Or, ce n'est qu'après le rajustement pour le SDNR que la taille de la cohorte augmente, comme attendu, entre 1996 et 2001.

Pour de plus amples informations sur les principales études de couverture, veuillez consulter le document suivant sur le site Internet de Statistique Canada : Rapport technique du recensement de 1996, 2001, 2006, 2011 et 2016 sur la couverture.

Composantes

Les erreurs provenant des méthodes d'estimation et des sources de données autres que le recensement ont également une importance non négligeable.

A. Naissances et décès

La loi exigeant la tenue d'un registre de l'état civil, les estimations définitives des naissances et des décès répondent à des normes de qualité très élevées. Toutefois, puisque les données provisoires sont modélisées, elles diffèrent légèrement des données définitives.

B. Immigration et résidents non permanents

En ce qui concerne les immigrants et les résidents non permanents (RNP), Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada (IRCC) administre des fichiers propres à ces deux composantes. L'immigration étant contrôlée par une loi, les données sur les immigrants et les RNP sont systématiquement recueillies à leur arrivée au Canada. Ces données ne concernent que l'immigration « légale » et excluent donc les immigrants illégaux. Ainsi, les données sur les entrées internationales « légales » au Canada sont considérées d'une qualité supérieure. Toutefois, des biais peuvent exister quant à la destination : celle envisagée par l'immigrant au moment de l'arrivée peut différer de celle où il résidera de fait. Enfin, parce que l'information fournie par le Système sur les visiteurs (SV) de IRCC est incomplète (l'âge et le sexe des personnes à charge, la province de résidence pour certains groupes de détenteurs de permis), les estimations de RNP sont plus sujettes aux erreurs que les données sur les immigrants.

C. Émigration, émigration de retour et solde de l'émigration temporaire

Parmi les composantes qu'utilise le PED, l'émigration, l'émigration de retour et le solde de l'émigration temporaire sont les plus difficiles à estimer avec précision puisque le Canada n'a pas de système d'enregistrement à ses frontières. Alors que l'immigration et les résidents non permanents (RNP) sont bien documentés par le gouvernement fédéral, Statistique Canada a toujours eu recours à des techniques d'estimations indirectes pour estimer le nombre de personnes quittant le pays. Pour cette raison, les statistiques disponibles sur ces trois composantes ont toujours été d'une moins bonne précision que celles des autres composantes.

L'estimation des émigrants et des émigrants de retour provient d'informations tirées du fichier de l'Allocation canadienne pour enfants (ACE) de l'Agence du revenu du Canada (ARC). L'estimation doit être rajustée afin de tenir compte des enfants non admissibles au programme et en dériver l'émigration et l'émigration de retour des adultes.

Ces rajustements et le délai d'obtention des données sont les deux principales sources d'erreur. Comme il n'existe pas d'information courante sur les personnes temporairement à l'étranger, les estimations sont basées sur la Contre-vérification des dossiers (CVD) et le recensement. Les estimations pour la période intercensitaire sont réparties également entre les cinq années. De plus, certaines hypothèses doivent être admises afin de répartir les données provinciales/territoriales par région infraprovinciale. Toute variation géographique peut entraîner une erreur dans l'estimation de ces composantes.

D. Migration interprovinciale et migration intraprovinciale

Depuis juillet 1993, les estimations provisoires de la migration interprovinciale sont établies à partir des fichiers de l'Allocation canadienne pour enfants (ACE). Puisque ce programme ne couvre que les enfants, plusieurs ajustements doivent être faits afin de dériver la migration des adultes. Par conséquent, nous croyons que les estimations provisoires basées sur l'ACE sont sujettes à des erreurs plus importantes que celles définitives établies à partir des fichiers de données fiscales de l'Agence du revenu du Canada (ARC).

De plus, comme il n'y a pas de données provisoires disponibles pour la migration intraprovinciale, nous devons faire l'hypothèse que les niveaux de migration sont les mêmes que ceux de l'année précédente de sorte que les données des deux plus récentes années sont les mêmes (sauf pour les régions infraprovinciales du Québec[2]). Elles peuvent cependant être différentes en raison de certains ajustements qui permettent de corriger les populations négatives.

E. Ventilation des composantes

La finesse de la ventilation des données accroît les risques d'erreur de sorte que la qualité de l'estimation des composantes devient plus douteuse avec le fractionnement par âge et sexe. Il semble qu'en général, les erreurs initiales soient moindres en ce qui concerne la ventilation des nombres annuels de naissances, de décès et d'immigrants, qu'en ce qui a trait à celle des autres composantes (résidents non permanents, émigrants, émigrants de retour, solde de l'émigration temporaire et migrants interprovinciaux et intraprovinciaux). Enfin, l'importance de l'erreur causée par la distinction selon l'âge et le sexe peut varier selon la période, et l'erreur relative à certaines composantes peut avoir un effet plus prononcé sur certains groupes d'âge ou sur un sexe donné.

Changement de géographie

Les limites des régions géographiques infraprovinciales peuvent changer d'un recensement à l'autre. Pour faciliter les études chronologiques, les estimations démographiques pour la période allant de 2006 à 2018 ont été établies, dans la présente publication, selon les limites définies par la Classification géographique type (CGT) 2016 pour les DR, les AR, les RMR ainsi que les RE.

Afin de préciser l'importance démographique des changements de limites géographiques, les effectifs de la population au Recensement de 2011 sont dans un premier temps convertis vers la CGT 2016. Par la suite, on compare ces effectifs convertis aux effectifs de la population de 2011 selon la CGT 2011. Les chiffres présentés ici s'appliquent à la population dénombrée au Recensement de 2011 et ne tiennent pas compte du sous-dénombrement net du recensement.

2. Voir la sous-section K de la section sur la méthodologie.

Régions métropolitaines de recensement (RMR)

Avec l'adoption de la CGT 2016, Belleville (Ont.) et Lethbridge (Alb.), qui étaient toutes les deux une agglomération de recensement (AR) selon la CGT 2011, sont devenues des RMR. Parmi les 33[3] RMR définies selon la CGT 2011, 13 ont connu des changements de limites géographiques avec le passage vers la CGT 2016. Si les nouvelles limites avaient été appliquées en 2011, la population de l'ensemble des 33 RMR aurait été non pas de 23 123 441, mais de 23 280 726, soit une hausse de 157 285 (0,7 %).

L'importance démographique des changements de limites est relativement faible (en dessous de 5 %) pour l'ensemble des RMR, soit St. John's, Moncton, Saint John, Saguenay, Québec, Sherbrooke, Montréal, Ottawa–Gatineau, Kitchener - Cambridge – Waterloo, Greater Sudbury / Grand Sudbury, Regina, Saskatoon et Victoria.

Agglomérations de recensement (AR)

Avec le passage de la CGT 2011 vers la CGT 2016, huit nouvelles AR ont été créées : Gander (T.-N.-L.), Sainte-Marie (Qc), Arnprior (Ont.), Carleton Place (Ont.), Wasaga Beach (Ont.), Winkler (Man.), Weyburn (Sask.) et Nelson (C.-B.). Aussi, les AR d'Amos (Qc) et de Temiskaming Shores (Ont.) ont été retirées parce que la population de leur noyau a chuté au-dessous de 10 000 habitants en 2011. En appliquant les nouvelles limites aux données de 2011, la population des AR[4] aurait été de 4 007 306, et non de 3 989 935, soit une hausse de 17 371 (0,4 %).

Parmi les 109 AR, 32 ont connu des changements de frontières. Dans 10 cas, ces changements ont dépassé ±5 %.

Régions économiques (RE)

Sept RE ont changé de limites sur les 76 avec le passage de la CGT 2011 vers celle de 2016. Comme les RE couvrent l'ensemble du pays et que leur nombre n'a pas changé, les changements sont plutôt simples. Au Manitoba, il y a eu des changements entre les limites des RE du Sud-est et du Centre sud, ainsi qu'entre les RE du Centre sud et du Centre nord. Au Québec, la RE de Chaudière-Appalaches a reçu une partie de la population de l'Estrie. En Colombie-Britannique, la RE de Lower Mainland–Sud-ouest a reçu une partie de la population de la RE de Thompson–Okanagan. Les écarts avoisinent plus ou moins 1 %.

Divisions de recensement (DR)

Des changements de limites ont affecté 25 des 293 DR au pays. Dans 11 cas, les changements de limites géographiques n'ont eu aucun effet marqué sur la population, les pertes ou les gains relatifs ne dépassant pas 0,1 %.

Au Nouveau-Brunswick, la limite entre Gloucester et Northumberland a été modifiée de sorte que la première a reçu une partie de la population de la seconde, se traduisant par un gain démographique de 2,8 %. Le Manitoba a connu trois changements de limites de ses divisions de recensement. La Division No. 2 et la Division No. 3 ont eu des modifications de limites qui ont pour conséquence une croissance de population de 1,0 % de la Division No. 2. L'impact du changement de limites entre les Divisions No. 4 et 8 a entraîné une croissance de la population de 7,3 % de la Division No. 4. De même, la population de la Division No. 7 a augmenté de 1,2 % suite à un changement de limites avec la Division No. 15. Enfin, deux DR ont connu un changement de leurs limites dans les Territoires du Nord-Ouest, soit la Région 5 et la Région 6, cette dernière ayant gagné 1,4 % de sa population au détriment de la Région 5.

Évaluation de la qualité

Afin d'évaluer la qualité de nos estimations, deux mesures d'évaluation sont utilisées : les erreurs de précocité et les erreurs en fin de période.

3. En excluant les RMR de Belleville et de Lethbridge, créées en 2016, et en regroupant les deux parties de l'Ontario et du Québec de la RMR Ottawa – Gatineau.
4. En excluant les AR d'Amos (Qc) et de Temiskaming Shores (Ont.), retirées en 2016.

A. Erreurs de précocité

La qualité des estimations démographiques provisoires des composantes est évaluée à l'aide des erreurs de précocité. L'erreur de précocité correspond à la différence entre l'estimation provisoire et l'estimation définitive d'une composante donnée divisée par la population totale de la région géographique en cause. L'erreur de précocité peut se calculer tant pour les estimations de la population que pour celles des composantes. L'erreur de précocité mesure l'incidence du compromis entre l'exactitude et l'actualité, en faveur de la seconde, sur la population estimée. L'erreur de précocité est calculée comme suit :

$$EP_{(t-1,t)} = \frac{\left(N^{provisoire}_{(t-1,t)} - N^{définitive}_{(t-1,t)}\right)}{P^{postcensitaire}_{(t-1)}} \text{ x } 1\,000$$

où :

$EP_{(t-1,t)}$ = erreur de précocité pour la période allant de t-1 à t;

$N^{provisoire}_{(t-1,t)}$ = estimation provisoire d'une composante de l'accroissement démographique;

$N^{définitive}_{(t-1,t)}$ = estimation définitive d'une composante de l'accroissement démographique;

$P^{postcensitaire}_{(t-1)}$ = estimation postcensitaire de la population de la région géographique en cause à la période t-1.

L'erreur de précocité d'une composante nous renseigne sur l'ampleur de l'erreur entre l'estimation provisoire et définitive de la population. L'analyse de l'erreur de précocité nous permet de procéder à des comparaisons utiles entre les composantes ainsi qu'entre les différents niveaux géographiques ayant des populations de tailles différentes. L'erreur de précocité peut être positive ou négative. Une erreur de précocité positive indique une estimation provisoire supérieure à l'estimation définitive, alors qu'une erreur de précocité négative indique l'inverse. À noter qu'en comparant à la population totale d'une région, les différences entre les estimations provisoires et définitives des composantes sont minimes. Il existe toutefois des écarts quant à l'incidence de ce type d'erreur entre les composantes et entre les régions géographiques.

Règle générale pour les estimations infraprovinciales, les soldes migratoires interprovincial et intraprovincial sont associés aux erreurs de précocité les plus importantes. Cet état des choses est dû à l'utilisation de sources de données différentes pour les estimations provisoires et définitives. Pour la plupart des années et des provinces/territoires, des erreurs de précocité plus faibles sont associées aux estimations de l'immigration, des naissances et des décès. Dans le cas des estimations de l'immigration, cette situation est attribuable à l'intégralité des sources de données et à l'accessibilité des données permettant de produire des estimations provisoires plus à jour. En ce qui a trait aux naissances et aux décès, les petites erreurs de précocité s'expliquent par l'utilisation de projections à court terme pour la production des estimations provisoires.

Dans l'hypothèse où la qualité des données de base demeure inchangée, les présentes estimations postcensitaires devraient présenter un niveau de fiabilité fort acceptable si l'on en juge par l'analyse des dernières erreurs de précocité observées.

B. Erreur en fin de période

L'erreur en fin de période permet de mesurer l'exactitude des estimations postcensitaires. Elle est définie comme la différence entre les estimations postcensitaires, au jour du recensement, et la population dénombrée et corrigée du sous-dénombrement net du recensement (SDNR). Une erreur en fin de période positive signifie que les estimations démographiques postcensitaires ont surestimé la population.

L'erreur en fin de période provient de deux sources : les erreurs principalement dues à l'échantillonnage dans la mesure de la couverture du recensement et les erreurs relatives aux composantes de l'accroissement démographique pendant la période intercensitaire. Pour chaque période intercensitaire quinquennale, l'erreur en fin de période ne peut être calculée qu'au moment de la diffusion des données du recensement et des estimations

du SDNR. Elle est calculée pour la population totale de chaque province et territoire ainsi que selon l'âge et le sexe.

En ramenant cette différence à la population censitaire, on obtient un taux qui, à l'échelle du pays, est peu important (0,16 % en 2001, 0,10 % en 2006, 0,42 % en 2011 et 0,31 % en 2016). À l'échelle des provinces et des territoires, de même qu'au niveau infraprovincial, les différences sont généralement plus élevées, cette différence étant due à la plus forte variabilité associée aux estimations de la migration interprovinciale et intraprovinciale. Ceci étant dit, les estimations postcensitaires provinciales et territoriales diffèrent généralement de moins de 1 % des populations censitaires rajustées, sauf pour les territoires et à quelques exceptions près.

Au niveau des régions métropolitaines de recensement (RMR), les estimations démographiques ont surestimé la population de l'ensemble des RMR (0,5 %) ainsi que de 25 des 35 RMR du pays. Les estimations démographiques différaient de plus de 2 % des chiffres censitaires rajustés pour 2 RMR : Kingston (4,0 %) et Halifax (2,6 %).

Sur le plan des agglomérations de recensement (AR), les estimations démographiques ont surestimé la population de 49 des 120 AR du pays. Les erreurs en fin de période les plus prononcées se trouvent à Campbellton (partie du Québec) (14,4 %), à Kenora et High River (6,9 % dans chaque cas) et à Canmore (5,8 %). Dans le cas de Campbellton (partie du Québec), la population de l'AR est inférieure à 3 000 habitants.

Les estimations démographiques ont surestimé la population de 41 des 76 régions économiques (RE) du pays. L'écart entre les estimations démographiques et les chiffres censitaires rajustés surpasse 3 % pour une seule RE, soit celle du Nord en Saskatchewan (3,2 %).

La population de 148 des 293 divisions de recensement (DR) du pays a été surestimée par les estimations démographiques. Pour 125 DR, la différence entre les estimations démographiques et les chiffres du recensement rajusté est inférieure à 1 %. L'erreur en fin de période de 255 DR, c'est-à-dire 87 % des DR, se situe entre -3 % et 3 %. Les erreurs en fin de période les plus prononcées se trouvent à Stikine en Colombie-Britannique (-37,0 %), à Sudbury en Ontario (-8,0 %), à Central Coast en Colombie-Britannique (-7,8 %) et à la Division No. 1 du Manitoba (-7,7 %). Dans le cas de Stikine, la DR a une population inférieure à 1 000 habitants. Pour ce qui est de Central Coast, la population est inférieure à 4 000 habitants.

Tableau 2
Erreur en fin de période des estimations de la population, Canada, provinces et territoires, 2001 à 2016

	2001		2006		2011		2016	
	nombre	taux en pourcentage	nombre	taux en pourcentage	nombre	taux en pourcentage	nombre	taux en pourcentage
Canada	49 948	0,16	32 129	0,10	144 554	0,42	110 310	0,31
Terre-Neuve-et-Labrador	11 381	2,18	-1 641	-0,32	-11 106	-2,12	975	0,18
Île-du-Prince-Édouard	1 483	1,09	-8	-0,01	2 169	1,51	2 745	1,88
Nouvelle-Écosse	9 005	0,97	-4 328	-0,46	4 819	0,51	6 673	0,71
Nouveau-Brunswick	4 587	0,61	2 681	0,36	1 446	0,19	-6 100	-0,80
Québec	-222	0,00	21 219	0,28	-24 472	-0,31	86 265	1,05
Ontario	11 288	0,10	16 311	0,13	108 846	0,82	60 683	0,44
Manitoba	-1 035	-0,09	-5 987	-0,51	21 425	1,74	3 644	0,28
Saskatchewan	16 017	1,60	-3 784	-0,38	-7 871	-0,74	11 960	1,06
Alberta	1 604	0,05	-51 338	-1,51	-3 378	-0,09	44 099	1,05
Colombie-Britannique	-4 347	-0,11	61 367	1,45	52 356	1,17	-100 403	-2,07
Yukon	-360	-1,20	-1 031	-3,20	103	0,29	-317	-0,83
Territoires du Nord-Ouest	497	1,22	-924	-2,14	700	1,61	-58	-0,13
Nunavut	50	0,18	-408	-1,33	-483	-1,42	144	0,39

Note : L'erreur en fin période est égale à la différence entre l'estimation postcensitaire de la population à la date du recensement et les comptes du recensement rajustés pour le sous-dénombrement net du recensement (incluant le rajustement pour les réserves indiennes partiellement dénombrées). Le pourcentage est égal à l'erreur en fin de période, divisée par les comptes du recensement rajustés pour le sous-dénombrement net du recensement et les réserves indiennes partiellement dénombrées, le tout multiplié par 100.

Source : Statistique Canada, Centre de démographie.

Tableau 3
Erreur en fin de période des estimations de la population selon la région métropolitaine de recensement (RMR) et l'agglomération de recensement (AR), Canada, 10 mai 2016

	Erreur en fin de période	
	nombre	pourcentage
Ensemble des régions métropolitaines de recensement et des agglomérations de recensement	**153 766**	**0,5**
Terre-Neuve-et-Labrador		
St. John's	3 600	1,7
Bay Roberts	119	1,1
Grand Falls-Windsor	-28	-0,2
Gander	26	0,2
Corner Brook	-568	-1,7
Île-du-Prince-Édouard		
Charlottetown	2 193	3,1
Summerside	-392	-2,3
Nouvelle-Écosse		
Halifax	10 766	2,6
Kentville	818	3,1
Truro	774	1,7
New Glasgow	484	1,4
Cape Breton	-1 233	-1,2
Nouveau-Brunswick		
Moncton	990	0,7
Saint John	-635	-0,5
Fredericton	2 025	1,9
Bathurst	-986	-3,1
Miramichi	-648	-2,3
Campbellton (partie du Nouveau-Brunswick)	-7	-0,1
Edmundston	-725	-3,0
Québec		
Campbellton (partie du Québec)	420	14,4
Matane	34	0,2
Rimouski	842	1,5
Rivière-du-Loup	819	2,8
Baie-Comeau	-117	-0,4
Saguenay	58	0,0
Alma	576	1,7
Dolbeau-Mistassini	179	1,1
Sept-Îles	-271	-0,9
Québec	2 502	0,3
Sainte-Marie	182	1,3
Saint-Georges	-104	-0,3
Thetford Mines	280	1,0
Sherbrooke	1 632	0,8
Cowansville	-406	-3,0
Victoriaville	-234	-0,5
Trois-Rivières	976	0,6
Shawinigan	-193	-0,4
Drummondville	-203	-0,2
Granby	412	0,5
Saint-Hyacinthe	-973	-1,6
Sorel-Tracy	59	0,1
Joliette	-47	-0,1
Montréal	58 395	1,4
Salaberry-de-Valleyfield	114	0,3
Lachute	-83	-0,6
Val-d'Or	413	1,2
Rouyn-Noranda	-35	-0,1
Hawkesbury (partie du Québec)	-82	-4,8
Ottawa - Gatineau (partie du Québec)	2 579	0,8
Ontario		
Cornwall	-1 266	-2,1
Hawkesbury (partie de l'Ontario)	330	3,1
Ottawa - Gatineau (partie de l'Ontario)	7 849	0,8
Arnprior	-501	-3,1

Tableau 3
Erreur en fin de période des estimations de la population selon la région métropolitaine de recensement (RMR) et l'agglomération de recensement (AR), Canada, 10 mai 2016

	Erreur en fin de période	
	nombre	pourcentage
Carleton Place	-1 763	-5,5
Brockville	206	0,5
Pembroke	-292	-1,2
Petawawa	-1 107	-6,2
Kingston	6 657	4,0
Belleville	-713	-0,7
Cobourg	-1 020	-5,1
Port Hope	-116	-0,7
Peterborough	932	0,7
Kawartha Lakes	-564	-0,7
Centre Wellington	79	0,3
Oshawa	5 528	1,4
Ingersoll	-428	-3,3
Toronto	74 634	1,2
Hamilton	7 532	1,0
St. Catharines - Niagara	-1 603	-0,4
Kitchener - Cambridge - Waterloo	654	0,1
Brantford	1 708	1,2
Woodstock	-1 722	-4,1
Tillsonburg	-671	-4,1
Norfolk	908	1,4
Guelph	-1 229	-0,8
Stratford	-19	-0,1
London	5 372	1,1
Chatham-Kent	795	0,8
Leamington	-1 018	-2,0
Windsor	248	0,1
Sarnia	506	0,5
Wasaga Beach	-2 279	-10,8
Owen Sound	246	0,8
Collingwood	-543	-2,4
Barrie	4 013	2,0
Orillia	-334	-1,0
Midland	448	1,2
North Bay	1 291	1,8
Grand Sudbury	-540	-0,3
Elliot Lake	343	3,1
Timmins	37	0,1
Sault Ste. Marie	-107	-0,1
Thunder Bay	473	0,4
Kenora	1 076	6,9
Manitoba		
Winnipeg	8 560	1,1
Winkler	-290	-0,9
Steinbach	-4 578	-28,2
Portage la Prairie	-836	-6,1
Brandon	736	1,2
Thompson	494	3,5
Saskatchewan		
Regina	882	0,4
Yorkton	34	0,2
Moose Jaw	425	1,2
Swift Current	-526	-2,8
Saskatoon	3 464	1,1
North Battleford	-38	-0,2
Prince Albert	2 126	4,7
Estevan	36	0,3
Weyburn	490	4,4
Lloydminster (partie de la Saskatchewan)	-261	-1,7

Tableau 3
Erreur en fin de période des estimations de la population selon la région métropolitaine de recensement (RMR) et l'agglomération de recensement (AR), Canada, 10 mai 2016

	Erreur en fin de période	
	nombre	pourcentage
Alberta		
Medicine Hat	853	1,1
Brooks	48	0,2
Lethbridge	787	0,7
Okotoks	-575	-1,9
High River	951	6,9
Calgary	10 931	0,8
Strathmore	-624	-4,4
Canmore	835	5,8
Red Deer	2 541	2,5
Sylvan Lake	18	0,1
Lacombe	-791	-5,9
Camrose	-302	-1,6
Edmonton	21 715	1,6
Lloydminster (partie de l'Alberta)	73	0,4
Cold Lake	-929	-6,0
Grande Prairie	-1 244	-1,9
Wood Buffalo	1 506	2,0
Wetaskiwin	392	3,0
Colombie-Britannique		
Cranbrook	-973	-3,6
Nelson	-543	-2,9
Penticton	-431	-1,0
Kelowna	-2 359	-1,2
Vernon	-1 726	-2,7
Salmon Arm	-448	-2,4
Kamloops	-2 950	-2,7
Chilliwack	-1 278	-1,2
Abbotsford - Mission	-299	-0,2
Vancouver	-51 990	-2,0
Squamish	-102	-0,5
Victoria	-6 522	-1,7
Duncan	-687	-1,5
Nanaimo	-4 304	-3,9
Parksville	622	2,1
Port Alberni	-455	-1,8
Courtenay	-938	-1,7
Campbell River	-1 154	-2,9
Powell River	-731	-4,2
Williams Lake	-377	-2,0
Quesnel	-847	-3,5
Prince Rupert	-40	-0,3
Terrace	-469	-2,9
Prince George	-1 983	-2,2
Dawson Creek	-439	-3,4
Fort St. John	-63	-0,2
Yukon		
Whitehorse	-605	-2,0
Territoires du Nord-Ouest		
Yellowknife	627	3,0

Note : L'erreur en fin période est égale à la différence entre l'estimation postcensitaire de la population à la date du recensement et les comptes du recensement rajustés pour le sous-dénombrement net du recensement (incluant le rajustement pour les réserves indiennes partiellement dénombrées). Le pourcentage est égal à l'erreur en fin de période, divisée par les comptes du recensement rajustés pour le sous-dénombrement net du recensement et les réserves indiennes partiellement dénombrées, le tout multiplié par 100.

Source : Statistique Canada, Centre de démographie.

Tableau 4
Erreur en fin de période des estimations de la population selon la région économique (RE), 10 mai 2016

	Erreur en fin de période	
	nombre	pourcentage
Ensemble des régions économiques	**110 310**	**0,3**
Terre-Neuve-et-Labrador		
Avalon Peninsula	3 904	1,4
Côte-sud–Burin Peninsula	-591	-1,6
Côte-ouest–Northern Peninsula–Labrador	-1 300	-1,2
Notre Dame–Central Bonavista Bay	-1 038	-0,9
Île-du-Prince-Édouard		
Île-du-Prince-Édouard	2 745	1,9
Nouvelle-Écosse		
Cape Breton	-1 966	-1,5
Côte-nord	185	0,1
Annapolis Valley	-1 341	-1,1
Sud	-963	-0,8
Halifax	10 758	2,6
Nouveau-Brunswick		
Campbellton–Miramichi	-4 718	-3,0
Moncton–Richibucto	158	0,1
Saint John–St. Stephen	-542	-0,3
Fredericton–Oromocto	571	0,4
Edmundston–Woodstock	-1 569	-2,0
Québec		
Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine	1 122	1,2
Bas-Saint-Laurent	2 800	1,4
Capitale-Nationale	2 982	0,4
Chaudière-Appalaches	2 912	0,7
Estrie	2 762	0,9
Centre-du-Québec	194	0,1
Montérégie	9 365	0,6
Montréal	40 615	2,1
Laval	3 932	0,9
Lanaudière	5 586	1,1
Laurentides	7 092	1,2
Outaouais	2 875	0,7
Abitibi-Témiscamingue	1 016	0,7
Mauricie	1 368	0,5
Saguenay–Lac-Saint-Jean	1 261	0,5
Côte-Nord	-5	0,0
Nord-du-Québec	388	0,9
Ontario		
Ottawa	-2 520	-0,2
Kingston–Pembroke	3 547	0,8
Muskoka–Kawarthas	-234	-0,1
Toronto	65 020	1,0
Kitchener–Waterloo–Barrie	-2 839	-0,2
Hamilton–Niagara Peninsula	4 259	0,3
London	2 512	0,4
Windsor–Sarnia	-1 038	-0,2
Stratford–Bruce Peninsula	-3 300	-1,1
Nord-est	-4 162	-0,7
Nord-ouest	-562	-0,2
Manitoba		
Sud-est	-3 527	-2,9
Centre sud	-115	-0,2
Sud-ouest	312	0,3
Centre nord	-511	-1,0
Winnipeg	7 633	1,0
Interlake	165	0,2
Parklands	-1 377	-3,3
Nord	1 064	1,1

Tableau 4
Erreur en fin de période des estimations de la population selon la région économique (RE), 10 mai 2016

	Erreur en fin de période	
	nombre	pourcentage
Saskatchewan		
Regina–Moose Mountain	4 686	1,4
Swift Current–Moose Jaw	-517	-0,5
Saskatoon–Biggar	5 753	1,6
Yorkton–Melville	-819	-1,0
Prince Albert	1 611	0,8
Nord	1 246	3,2
Alberta		
Lethbridge–Medicine Hat	-91	0,0
Camrose–Drumheller	-850	-0,4
Calgary	13 640	0,9
Banff–Jasper–Rocky Mountain House	1 989	2,2
Red Deer	967	0,4
Edmonton	24 262	1,7
Athabasca–Grande Prairie–Peace River	2 391	0,9
Wood Buffalo–Cold Lake	1 791	1,2
Colombie-Britannique		
Île de Vancouver et la côte	-19 314	-2,3
Lower Mainland–Sud-ouest	-55 064	-1,9
Thompson–Okanagan	-12 437	-2,2
Kootenay	-6 172	-3,9
Cariboo	-4 961	-3,0
Côte-nord	-407	-0,7
Nechako	-537	-1,3
Nord-est	-1 511	-2,1
Yukon	-317	-0,8
Territoires du Nord-Ouest	-58	-0,1
Nunavut	144	0,4

Note : L'erreur en fin période est égale à la différence entre l'estimation postcensitaire de la population à la date du recensement et les comptes du recensement rajustés pour le sous-dénombrement net du recensement (incluant le rajustement pour les réserves indiennes partiellement dénombrées). Le pourcentage est égal à l'erreur en fin de période, divisée par les comptes du recensement rajustés pour le sous-dénombrement net du recensement et les réserves indiennes partiellement dénombrées, le tout multiplié par 100.

Source : Statistique Canada, Centre de démographie.

Tableau 5
Répartition des divisions de recensement (DR) selon l'erreur en fin de période, Canada, provinces et territoires, 10 mai 2016

	Erreur en fin de période							
	Moins que 1,0 %	1,0 à 1,9 %	2,0 à 2,9 %	3,0 à 3,9 %	4 % et plus	Nombre total de divisions de recensement	Erreur absolue moyenne	Nombre de divisions de recensement ayant une erreur positive
	nombre						pourcentage	nombre
Canada	125	80	50	22	16	293	1,7	148
Terre-Neuve-et-Labrador	5	3	2	1	0	11	1,4	2
Île-du-Prince-Édouard	1	1	0	1	0	3	1,7	2
Nouvelle-Écosse	7	8	2	0	1	18	1,3	4
Nouveau-Brunswick	3	5	4	3	0	15	1,9	3
Québec	55	24	15	2	2	98	1,1	80
Ontario	26	16	3	3	1	49	1,2	18
Manitoba	4	8	5	3	3	23	2,3	9
Saskatchewan	6	5	6	1	0	18	1,4	10
Alberta	8	5	1	4	1	19	1,6	14
Colombie-Britannique	4	5	10	4	6	29	3,8	2
Yukon	1	0	0	0	0	1	0,8	0
Territoires du Nord-Ouest	3	0	1	0	2	6	2,7	2
Nunavut	2	0	1	0	0	3	1,0	2

Note : L'erreur en fin de période est égale à la différence entre l'estimation postcensitaire de la population au jour du recensement et les chiffres du recensement rajustés pour le sous-dénombrement net. Le pourcentage est égal à l'erreur en fin de période, divisée par les chiffres du recensement rajustés pour le sous-dénombrement net, le tout multiplié par 100. Les valeurs absolues de ces pourcentages sont utilisées pour les répartitions dans ce tableau.

Source : Statistique Canada, Centre de démographie.

Méthodologie

Notes relatives à la méthodologie

La méthode itérative bidimensionnelle est aussi appelée « méthode Deming », « méthode d'ajustement proportionnel itératif » ou calage (voir Shryock, Siegel et coll., 1976 : 547-549).

Sauf mention contraire, le terme « provisoire » fait également référence à celui de « mise à jour ».

Le fichier des familles T1 (FFT1) est dérivé du fichier T1 de l'Agence du revenu du Canada (ARC) par le Centre de la statistique du revenu et du bien-être socioéconomique de Statistique Canada.

Ce document décrit les concepts, les sources de données et les méthodes utilisés pour produire les estimations démographiques. Les estimations démographiques sont produites afin de mesurer les effectifs de population selon diverses caractéristiques et niveaux géographiques entre deux recensements. Les estimations démographiques sont les estimations officielles de la population au niveau national, provincial, territorial et infraprovincial.

Les estimations postcensitaires ont comme base le Recensement de 2016.

Estimations de la population

Catégories d'estimations

Les estimations de la population peuvent être intercensitaires ou postcensitaires. Les estimations intercensitaires sont produites à l'aide des comptes de deux recensements consécutifs rajustés pour le sous-dénombrement net du recensement (SDNR)[5] et des estimations postcensitaires. La production d'estimations intercensitaires consiste à mettre à jour les estimations postcensitaires à l'aide des comptes d'un nouveau recensement rajustées pour le SDNR.

Les estimations postcensitaires sont produites à partir du plus récent recensement rajusté pour le SDNR et des composantes de l'accroissement démographique. Du point de vue de l'actualité des données, les estimations postcensitaires sont plus récentes que celles du dernier recensement rajusté pour le SDNR, mais elles présentent une plus grande variabilité à mesure que l'on s'éloigne de la date de ce recensement.

Niveaux des estimations

La mise à jour des estimations de la population entre les recensements nécessite l'utilisation de données tirées de dossiers administratifs ou d'enquêtes. La qualité des estimations de population dépend donc de l'accès à plusieurs fichiers de données administratives mis à la disposition de Statistique Canada par divers ministères canadiens et étrangers. Puisque certaines composantes ne sont disponibles que plusieurs mois après la date de référence, trois types d'estimations postcensitaires sont produits. Celles-ci peuvent être postcensitaires provisoires (PP), postcensitaires mises à jour (PR) ou postcensitaires définitives (PD). Le délai entre la date de référence et la disponibilité des estimations est de trois mois pour les provisoires et de deux à trois ans pour les définitives. Bien qu'elle nécessite une plus grande vigilance des utilisateurs, la production de trois séries successives d'estimations permet de concilier l'actualité et la qualité des estimations.

Calcul des estimations postcensitaires de la population

Les estimations de la population sont produites à partir de la méthode des composantes et ce, à la fois pour les estimations provisoires, mises à jour et définitives. La méthode des composantes consiste à ajouter ou à retrancher à l'effectif de la population du recensement le plus récent, rajusté pour le SDNR (c'est-à-dire le sous-dénombrement moins le surdénombrement), le nombre de naissances, de décès et les composantes migratoires internes et internationales.

5. Dans ce cas, le rajustement pour le sous-dénombrement net du recensement inclut également le rajustement pour les réserves indiennes partiellement dénombrées (RIPD).

A. Estimation infraprovinciale

Estimations de la population au niveau des régions métropolitaines de recensement, des agglomérations de recensement et des divisions de recensement

La méthode des composantes est utilisée pour produire des estimations à l'échelle des régions métropolitaines de recensement (RMR), des agglomérations de recensement (AR) et des divisions de recensement (DR) selon l'âge et le sexe. Cette dernière est appliquée à chaque cohorte d'âge et sexe de la population de départ.

Les équations de la méthode des composantes pour estimer la population par âge et sexe des RMR, des AR et des DR sont les suivantes :

Pour l'âge 0 :

$$P^{0}_{(t+1)} = B_{(t,t+1)} - D^{-1}_{(t,t+1)} + I^{-1}_{(t,t+1)} - (E^{-1}_{(t,t+1)} + \triangle TE^{-1}_{(t,t+1)}) + RE^{-1}_{(t,t+1)} + NPR^{0}_{(t+1)} + \triangle Ninter^{-1}_{(t,t+1)} + \triangle Nintra^{-1}_{(t,t+1)} + Resid^{-1}_{(t,t+1)}$$

Pour les âges de 1 an à 89 ans :

$$P^{a+1}_{(t+1)} = P^{a}_{(t)} - D^{a}_{(t,t+1)} + I^{a}_{(t,t+1)} - (E^{a}_{(t,t+1)} + \triangle TE^{a}_{(t,t+1)}) + RE^{a}_{(t,t+1)} - NPR^{a}_{(t)} + NPR^{a+1}_{(t+1)} + \triangle Ninter^{a}_{(t,t+1)} + \triangle Nintra^{a}_{(t,t+1)} + Resid^{a}_{(t,t+1)}$$

Pour le groupe d'âge 90 ans et plus :

$$P^{90+}_{(t+1)} = P^{89+}_{(t)} - D^{89+}_{(t,t+1)} + I^{89+}_{(t,t+1)} - (E^{89+}_{(t,t+1)} + \text{''}\, TE^{89+}_{(t,t+1)}) + RE^{89+}_{(t,t+1)} - NPR^{89+}_{(t)} + NPR^{90+}_{(t+1)} + \triangle Ninter^{89+}_{(t,t+1)} + \text{''}\, Nintra^{89+}_{(t,t+1)} + Resid^{89+}_{(t,t+1)}$$

où, pour chaque région infraprovinciale :

$(t, t+1)$	=	intervalle entre les temps t et t+1;
$P_{(t+1)}$	=	estimation de la population au temps t+1;
$P_{(t)}$	=	population de départ au temps t (comptes du recensement rajustés pour le SDNR ou estimation la plus récente);
B	=	nombre de naissances;
D	=	nombre de décès;
I	=	nombre d'immigrants;
E	=	nombre d'émigrants;
ΔTE	=	solde de l'émigration temporaire;
RE	=	nombre d'émigrants de retour;
NPR	=	nombre de résidents non permanents;
$\Delta Ninter$	=	solde de la migration interprovinciale;
$\Delta Nintra$	=	solde de la migration intraprovinciale;
$Resid$	=	écart résiduel (pour les estimations intercensitaires).

Dans le but de s'assurer de la concordance entre les estimations infraprovinciales et les estimations provinciales et territoriales par âge et sexe, la méthode itérative bidimensionnelle est utilisée.

Traitement particulier dans le cas des estimations postcensitaires du Québec

Les estimations postcensitaires de la population par âge et sexe du Québec à l'échelle des RMR, des AR et des DR sont calculées selon les équations de la méthode des composantes présentées plus haut, mais certaines composantes sont directement tirées des estimations de l'*Institut de la statistique du Québec* (ISQ). Le traitement particulier propre à ces composantes est expliqué aux sections D et K.

Estimations de la population au niveau des régions économiques

La méthode d'estimation de la population utilisée pour les régions économiques (RE) est différente. Dans ce cas, la méthode d'agrégation des divisions de recensement (DR) est utilisée. Selon cette méthode, les RE sont d'abord définies à partir des DR selon les spécifications de la Classification géographique type (CGT) la plus récente. Dans le cas où la délimitation géographique des DR égale celle de la RE, aucun rajustement n'est requis; on procède à la sommation des estimations de chaque DR composant la RE.

Cependant, dans le cas où la délimitation géographique des DR n'égale pas celle de la RE, c'est-à-dire lorsqu'une DR se retrouve dans plus d'une RE, on répartit les composantes démographiques de cette DR proportionnellement à son poids démographique dans chacune des RE concernées. Ces proportions sont également nommées facteurs de conversion. Ces facteurs sont calculés à l'aide des comptes du plus récent recensement.

Il est alors possible d'allouer à chaque RE, les composantes démographiques (naissances, décès et composantes de la migration) initialement mesurées à l'échelle des DR. La méthode d'agrégation des DR selon le découpage géographique des RE permet ainsi d'estimer la population et les composantes de ces dernières.

Par contre, la méthode d'agrégation des DR ne permet pas d'estimer le nombre d'entrants et de sortants de la migration intraprovinciale. Cette méthode surestime ces deux composantes. En effet, le nombre d'entrants pour une DR donnée ayant comme origine une autre DR à l'intérieur d'une même RE ne devrait pas être comptabilisé puisque la migration a eu lieu à l'intérieur des frontières de cette même RE. Ce sont en fait de faux entrants. Il en est de même pour les sortants d'une DR ayant comme destination une autre DR à l'intérieur d'une RE. Ces derniers constituent de faux sortants. Par contre, le solde calculé à partir de la méthode d'agrégation des DR est cohérent puisque les faux entrants et faux sortants s'annulent. Ainsi, seul le solde de la migration intraprovinciale des RE peut être estimé avec exactitude par la méthode d'agrégation des DR. C'est par ailleurs pour cette raison que les entrants et les sortants de la migration intraprovinciale à l'échelle des RE ne sont pas disponibles.

Estimations de la population au niveau des subdivisions de recensement

La méthode d'estimation de la population utilisée pour les subdivisions de recensement (SDR) est également différente. Les estimations postcensitaires sont établies à partir des comptes du dernier recensement, rajustés pour le sous-dénombrement net du recensement (incluant le rajustement pour les réserves indiennes partiellement dénombrées) et à partir de l'estimation de l'accroissement démographique survenu depuis ce recensement, tel que calculé à l'aide de données fiscales. Les estimations intercensitaires sont établies à partir des estimations postcensitaires et des comptes du recensement rajustés précédant et suivant l'année considérée.

Les estimations de population des SDR du Québec sont fournies par l'*Institut de la statistique du Québec* (ISQ). Les estimations de population des SDR du Yukon ne sont pas diffusées par Statistique Canada et peuvent être trouvées sur le site web du Bureau des statistiques du Yukon.

Afin d'assurer la cohérence entre les estimations de population des DR et SDR, les estimations des SDR sont rajustées par la méthode itérative bidimensionnelle.

B. Niveaux des estimations

La différence entre les estimations de population postcensitaires provisoires et définitives réside dans l'actualité des composantes. Si toutes les composantes sont provisoires, l'estimation de population est qualifiée de postcensitaire provisoire (PP). Si toutes les composantes sont définitives, l'estimation de population est qualifiée de postcensitaire définitive (PD). Toute autre combinaison de niveaux est qualifiée de postcensitaire mise à jour (PR).

C. Population de base et composantes de l'accroissement démographique

Population de base

Les populations de base sont calculées selon les recensements quinquennaux. L'univers de la population du Recensement de 2016 comprend les groupes suivants :

- les citoyens canadiens (de naissance ou par naturalisation) et les immigrants ayant un lieu habituel de résidence au Canada;
- les citoyens canadiens (de naissance ou par naturalisation) et les immigrants qui sont à l'étranger dans une base militaire ou en mission diplomatique;
- les citoyens canadiens (de naissance ou par naturalisation) et les immigrants qui sont en mer ou dans des ports à bord de navires marchands immatriculés au Canada et à bord de navires gouvernementaux canadiens;
- les résidents non permanents :
    - les personnes ayant un lieu habituel de résidence au Canada, qui demandent le statut de réfugié et les membres de leur famille vivant avec elles;
    - les personnes ayant un lieu habituel de résidence au Canada, qui sont titulaires d'un permis d'études et les membres de leur famille vivant avec elles;
    - les personnes ayant un lieu habituel de résidence au Canada, qui sont titulaires d'un permis de travail et les membres de leur famille vivant avec elles;

L'univers de la population du Recensement de 2016 ne comprend pas les résidents étrangers, mais, depuis 1991, il comprend les résidents non permanents.

Les résidents étrangers n'ont pas été recensés depuis le Recensement de 1991. Par résidents étrangers, on entend :

- les représentants du gouvernement d'un autre pays qui sont affectés à l'ambassade, au haut-commissariat ou à toute autre mission diplomatique de ce pays au Canada, et les membres de leur famille vivant avec eux ;
- les membres des Forces armées d'un autre pays qui sont en poste au Canada, et les membres de leur famille vivant avec eux ;
- les résidents d'un autre pays en visite au Canada temporairement (par exemple, un visiteur étranger en vacances ou en voyage d'affaires avec ou sans permis de visiteur).

Les populations de départ sont rajustées selon les étapes suivantes :

- correction de la population pour tenir compte du sous-dénombrement net du recensement (SDNR);
- ajout d'estimations indépendantes de la population des réserves indiennes partiellement dénombrées;
- intégration des modifications aux chiffres de population[6]
- au niveau provincial, la première estimation postcensitaire de la population est celle du 1er juillet de l'année de recensement. On procède à cette estimation par addition ou soustraction des composantes de l'accroissement démographique entre le jour du recensement et le 30 juin. Au niveau infraprovincial, l›estimation de la population au 1er juillet est obtenue en appliquant aux composantes annuelles de la croissance une fraction de l'année correspondant à la période comprise entre le jour du recensement et le 30 juin. Ces composantes sont corrigées en fonction des composantes provinciales et territoriales respectives.

6. http://www12.statcan.gc.ca/census-recensement/2016/dp-pd/corr/index-fra.cfm

Correction pour tenir compte du sous-dénombrement net du recensement (SDNR)

La correction pour le SDNR est une étape importante. Le SDNR correspond à l'écart entre le nombre de personnes qui auraient dû être recensées mais ne l'ont pas été (sous-dénombrement) et le nombre de personnes qui ont été recensées, mais n'auraient pas dû l'être ou ont été comptées plus d'une fois (surdénombrement).

Pour estimer le sous-dénombrement net du recensement (SDNR) au niveau infraprovincial, on applique les taux provinciaux et territoriaux de SDNR par âge et par sexe aux subdivisions de recensement (SDR), lesquelles sont agrégées afin d'établir les populations de base des régions infraprovinciales de niveaux supérieurs (régions métropolitaines de recensement (RMR), agglomérations de recensement (AR) et divisions de recensement (DR) de la province).

D. Naissances et décès

Les nombres de naissances et de décès à l'échelle des divisions de recensement (DR), des régions métropolitaines de recensement (RMR) et des agglomérations de recensement (AR) proviennent directement des statistiques de l'état civil du Centre de données sur la santé de la population de Statistique Canada. Bien que Statistique Canada gère le Système national de statistiques de l›état civil, ce sont les bureaux centraux de la statistique de l›état civil des provinces et des territoires qui sont chargés de recueillir et de traiter l'information tirée de ces dossiers administratifs. Aux termes des lois provinciales et territoriales sur la statistique de l'état civil (ou de textes législatifs équivalents), l'enregistrement de toute naissance vivante et de tout décès est obligatoire, et chaque province et territoire fournit ces renseignements à Statistique Canada.

L'univers des statistiques de l'état civil correspond à celui du recensement. Ces univers comprennent les naissances et les décès de l'ensemble des Canadiens, des immigrants et des résidents non permanents (RNP) et excluent les résidents étrangers.

Les statistiques de l'état civil selon la province ou le territoire de résidence sont utilisées pour produire les estimations de naissances et décès définitives.

En l'absence de données des statistiques de l'état civil, le nombre de naissances est estimé à partir des quotients perspectifs de fécondité par âge de la mère. Le nombre de décès est estimé à partir des quotients perspectifs de mortalité par âge et sexe. Ces méthodes sont utilisées pour le calcul des estimations provisoires à l'échelle provinciale et territoriale.

Niveaux des estimations

Les estimations de naissances et de décès seront qualifiées définitives lorsqu'elles sont directement issues des statistiques de l'état civil du Centre de données sur la santé de la population de Statistique Canada. Ces estimations sont subséquemment rajustées aux totaux provinciaux et territoriaux à l'aide de la méthode itérative bidimensionnelle afin d'en assurer la concordance.

Lorsque l'on ne dispose pas de données sur les naissances et les décès, on répartit les estimations provisoires provinciales ou territoriales selon la plus récente distribution infraprovinciale connue tirée des statistiques de l'état civil du Centre de données sur la santé de la population de Statistique Canada afin d'obtenir les estimations par région. Dans ce cas, les estimations de naissances et de décès seront qualifiées de provisoires. Ces estimations sont subséquemment rajustées aux totaux provinciaux et territoriaux à l'aide de la méthode itérative bidimensionnelle afin d'en assurer la concordance.

Traitement particulier dans le cas des estimations provisoires et mises à jour du Québec et de la Colombie-Britannique

Pour les composantes des naissances et des décès des régions infraprovinciales du Québec, les estimations par âge et sexe de l'Institut de la statistique du Québec (ISQ) sont utilisées comme distribution pour les estimations provisoires et mises à jour. La décision d'utiliser ces données est justifiée par leur disponibilité plus hâtive. Pour les estimations définitives, les naissances et décès des régions infraprovinciales du Québec sont tirés des statistiques de l'état civil compilées par le Centre de données sur la santé de la population de Statistique Canada.

Il existe aussi une particularité quant aux totaux provinciaux à partir desquels les estimations infraprovinciales des décès et des naissances sont rajustées. Le Québec et la Colombie-Britannique fournissent leurs plus récentes estimations de naissances et de décès à l'échelle provinciale. Elles sont utilisées pour les estimations provisoires et mises à jour. Pour les estimations définitives, les naissances et décès de ces provinces sont tirés des statistiques de l'état civil compilées par le Centre de données sur la santé de la population de Statistique Canada.

E. Immigration

À l›instar des estimations sur les naissances et les décès, la collecte des statistiques d'immigration au Canada est également réglementée. Au Canada, l'immigration est réglementée depuis 2002, par la *Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés* (LIPR). Celle-ci remplace la *Loi sur l'immigration*, adoptée en 1976 et modifiée plus d'une trentaine de fois par la suite. Immigration Réfugiés Citoyenneté Canada (IRCC) recueille et traite les dossiers administratifs des immigrants. Il transmet par la suite de l'information à Statistique Canada des fichiers du Système mondial de gestion des cas (SMGC). Cette information permet d'estimer le nombre et les caractéristiques des personnes auxquelles le gouvernement fédéral accorde le statut de résident permanent à une date donnée. Pour le Centre de démographie, les termes « immigrant » et « résident permanent » font référence au même concept.

Un immigrant est une personne qui n'est pas un citoyen canadien de naissance, mais à qui les autorités canadiennes de l'immigration ont accordé le droit de vivre au Canada. Le nombre de personnes nées à l'étranger de parents canadiens qui ne séjournent que provisoirement hors du pays n'est pas inclus dans le nombre d'immigrants.

L'estimation du nombre d'immigrants s'effectue principalement à partir de la date de l'octroi de la résidence permanente ou du droit d'établissement de la personne au Canada.

Afin de déterminer les régions infraprovinciales où s'établissent les immigrants, l'information de leur code postal provenant du « fichier d'adresses de correspondances » d'IRCC est utilisée pour les estimations des périodes 2011-2012 et subséquentes[7]. L'utilisation de la variable du code postal pour mesurer la répartition infraprovinciale des immigrants permet d'assurer la meilleure cohérence possible avec d'autres sources de données administratives ainsi qu'avec les estimations démographiques à l'échelle provinciale et territoriale.

Les estimations infraprovinciales sont subséquemment rajustées aux totaux provinciaux et territoriaux à l'aide de la méthode itérative bidimensionnelle afin d'en assurer la cohérence.

Niveaux des estimations

La différence entre les estimations provisoires et définitives réside dans l'actualité des sources qui servent à estimer cette composante. Comme les estimations infraprovinciales des immigrants sont rajustées aux estimations provinciales et territoriales, le niveau des estimations à l'échelle infraprovinciale concordera. Les estimations des immigrants sont provisoires la première année et définitives l'année suivante.

F. Solde des résidents non permanents

À l'instar des naissances et des décès, la collecte des statistiques d'immigration au Canada est réglementée. Au Canada, les résidents non permanents (RNP) sont réglementés depuis 2002, par la *Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés* (LIPR). Celle-ci remplace la *Loi sur l'immigration*, adoptée en 1976 et modifiée plus d'une trentaine de fois par la suite. Immigration Réfugiés Citoyenneté Canada (IRCC) recueille et traite les dossiers administratifs des RNP au Canada. Il transmet par la suite de l'information à Statistique Canada tirée des fichiers du Système mondial de gestion des cas (SMGC). Cette information permet d'estimer le nombre et les caractéristiques des personnes auxquelles le gouvernement fédéral accorde le statut de RNP.

Un RNP est une personne qui se trouve au Canada de façon temporaire, en toute légalité, grâce à un permis de séjour temporaire, ainsi que les membres de sa famille vivant avec lui. Les RNP comprennent les travailleurs étrangers, les étudiants étrangers, les cas humanitaires et les autres résidents temporaires. Les cas humanitaires

7. Les estimations pour les périodes antérieures à 2011-2012 de la série d'estimations basée sur la Classification géographique type 2016, ont été calculées en utilisant l'information de la municipalité d'intention de résidence des immigrants.

comprennent les demandeurs d'asile et les résidents temporaires autorisés à demeurer au Canada pour des motifs d'ordre humanitaires et qui ne sont pas considérés comme des travailleurs étrangers ou des étudiants étrangers. Pour le Centre de démographie, les termes « RNP » et « résident temporaire » font référence au même concept.

Les estimations du nombre de RNP sont fondées sur l'estimation de l'effectif et non sur l'estimation du solde. Le nombre de personnes présentes dans le système administratif d'IRCC est estimé à une date déterminée pour chaque période sous étude. On estime tout d'abord le nombre de RNP en fin de période duquel on retranche le nombre de RNP en début de période. Ces estimations permettent de calculer le solde des RNP.

Est sélectionnée toute personne ayant obtenu le statut de résident non permanent, admise à une date antérieure à la période à l'étude. Dans le cas des revendicateurs du statut de réfugié, on utilise la date de leur demande. Pour leur exclusion de la population, les possibilités diffèrent pour les détenteurs de permis et les demandeurs d'asile. Pour un détenteur de permis, celui-ci est exclu de la population si la date d'échéance du permis est atteinte, s'il obtient un statut de résident permanent ou s'il est déporté. Pour les demandeurs d'asile, aux conditions précédentes s'ajoutent deux ans d'inactivité dans le dossier.

Afin de déterminer les régions infraprovinciales où s'établissent les résidents non permanents, l'information de leur municipalité d'intention de résidence est utilisée, telle que collectée par IRCC. Lorsque cette information est manquante, des fichiers auxiliaires d'IRCC sont utilisés afin de déterminer la région infraprovinciale de destination des résidents non permanents, sur la base du code postal de leur adresse. L'utilisation des microdonnées d'IRCC permet d'assurer la meilleure cohérence possible avec les estimations démographiques à l'échelle provinciale et territoriale.[8]

Les estimations infraprovinciales sont subséquemment rajustées aux totaux provinciaux et territoriaux à l'aide de la méthode itérative bidimensionnelle afin d'en assurer la cohérence

Niveaux des estimations

La différence entre les estimations provisoires et définitives réside dans l'actualité de la source qui sert à estimer cette composante. Comme les estimations infraprovinciales des soldes de RNP sont rajustées aux estimations provinciales et territoriales, le niveau des estimations à l'échelle infraprovinciale concordera. Les estimations des RNP sont provisoires la première année et mises à jour l'année suivante. Elles sont finalisées deux à trois ans après l'année de référence au moment où toutes les autres composantes sont également définitives.

G. Émigration

Pour estimer le nombre d'émigrants à l'échelle provinciale et territoriale, on utilise des données du « U.S. Department of Homeland Security, Office of Immigration Statistics », des données recueillies par le programme fédéral de l'Allocation canadienne pour enfants (ACE) et des données tirées du fichier des familles T1 (FFT1). La première source permet d'estimer l'émigration vers les États-Unis. À l'aide des données du programme de l'ACE, on estime l'émigration vers les autres pays. Pour ce faire, on doit rajuster les estimations des enfants émigrants puisque le programme n'est pas universel et ne fournit pas de renseignements directs sur le nombre d'émigrants adultes. Par conséquent, on applique quatre facteurs de rajustement afin de tenir compte :

- du niveau de complétude de la couverture causé par un délai dans la réception et le traitement des dossiers des enfants admissibles à l'ACE. Comme la complétude des dossiers administratifs de l'ACE ne semble atteinte que quatre ans après la période de référence, cet ajustement est effectué si on finalise les estimations avant cette date. Le facteur est dérivé des ratios, pour deux années, des enfants émigrants selon deux versions de fichiers de l'ACE;
- de la couverture partielle du programme, c'est-à-dire des personnes qui n'ont pas soumis de demande au programme de l'ACE ou qui ne sont pas admissibles. Ce facteur est obtenu en comparant la population des enfants estimées à celle tirée des fichiers de l'ACE;

8. Les estimations démographiques des séries précédentes, qui n'étaient pas basées sur la Classification géographique type (CGT) 2016, étaient modélisées selon la répartition du plus récent recensement (ou de l'ENM).

- de la propension différentielle à émigrer des enfants admissibles par rapport à celle des enfants qui ne le sont pas. Ce facteur est obtenu en comparant les taux d'émigration des enfants admissibles à l'ACE à ceux de l'ensemble des enfants (0 à 17 ans). Ce facteur est calculé pour chacune des provinces et territoires et est basé sur les trois dernières années disponibles du FFT1;
- de la propension différentielle à émigrer des adultes par rapport à celle des enfants. Ce facteur permet d'obtenir le taux d'émigration de la population âgée de 18 ans et plus. Il est obtenu en calculant tout d'abord la moyenne sur trois ans du rapport des taux d'émigration adultes et enfants à partir des données du FFT1. Deuxièmement, en calculant la moyenne sur trois ans du rapport des taux d'émigration adultes et enfants à partir des données du « U.S. Department of Homeland Security, Office of Immigration Statistics ». Le facteur final est obtenu en faisant la moyenne de ces deux taux. On calcule ce facteur uniquement pour le Canada.

Le taux d'émigration des adultes est ensuite appliqué à la population des adultes. L'émigration des adultes est répartie par province et territoire selon des données du FFT1. On calcule un ratio entre le nombre des adultes et des enfants émigrants du FFT1 que l'on applique au nombre d'enfants émigrants de l'ACE par province. Ce qui nous permet d'obtenir des nombres d'adultes émigrants dont la distribution provinciale sera différente de celle des enfants.

L'émigration des adultes additionnée à l'émigration des enfants (une fois rajustée pour les facteurs de couverture et d'émigration différentielle) génère l'émigration pour l'ensemble de la population.

L'émigration est répartie par province et territoire selon le nombre d'enfants émigrants une fois rajustés pour les facteurs de couverture et d'émigration différentielle.

La répartition d'émigrants à l'échelle infraprovinciale est tirée du FFT1. Les estimations étant seulement disponibles par grand groupe d'âge (0-17, 18-24, 25-44, 45-64, 65 +), elles sont éclatées par âge et sexe selon la distribution provinciale ou territoriale. Elles sont subséquemment rajustées aux totaux provinciaux et territoriaux à l'aide de la méthode itérative bidimensionnelle afin d'en assurer la cohérence.

Niveaux des estimations

La différence entre les estimations provisoires et définitives réside dans l'actualité des sources qui servent à estimer cette composante. Comme les estimations infraprovinciales d'émigrants sont rajustées aux estimations provinciales et territoriales, le niveau des estimations à l'échelle infraprovinciale concordera.

H. Solde de l'émigration temporaire

Des personnes quittent le Canada pour s'établir temporairement à l'étranger alors que d'autres qui étaient temporairement à l'étranger reviennent au pays. Le solde résultant de ces départs et de ces retours définit la composante « solde de l'émigration temporaire ». Les estimations du nombre de départs sont tirées de l'étude de la Contre-vérification des dossiers (CVD), la plus importante des études de couverture du recensement. L'étude de la CVD donne une estimation du nombre de personnes qui ont quitté le Canada temporairement au cours d'une période intercensitaire et qui sont toujours à l'étranger en fin de période. Les estimations du nombre de retours sont quant à elles tirées de deux sources : le recensement et les estimations d'émigrants de retour du Centre de démographie. Le recensement donne le nombre de personnes qui étaient à l'extérieur du Canada au recensement précédent et qui sont revenues au pays au cours de la période intercensitaire. Ce nombre comprend tous les émigrants de retour. Pour déduire les retours d'émigrants temporaires, on soustrait de ce nombre la composante des émigrants de retour estimée par le Centre de démographie. Avec les estimations du nombre de départs (CVD) et de retours (recensement et Centre de démographie), on obtient le solde de l'émigration temporaire.

Le solde estimé est celui de l'ensemble de la période intercensitaire; il est ensuite réparti également entre les cinq années de la période, puis mensuellement par application d'une saisonnalité qui est une moyenne entre une saisonnalité nulle et la saisonnalité de l'émigration.

Le solde de l'émigration temporaire est d'abord calculé à l'échelle du Canada. Il est ensuite distribué par province ou groupe de provinces selon les estimations de l'émigration temporaire tirées de la CVD. Pour le groupe des provinces de l'Atlantique, on répartit le solde du groupe par province au prorata de la population de la province et, pour les territoires, au prorata de la population du territoire.

Enfin, le solde ne peut être estimé que pour la période intercensitaire précédant le dernier recensement. Pour la période en cours, on suppose que le solde sera le même que celui de la période précédente pour chaque province et territoire.

À l'échelle infraprovinciale, les estimations du solde provincial et territorial de l'émigration temporaire par âge et sexe sont distribuées selon la répartition infraprovinciale des émigrants. Elles sont subséquemment rajustées aux totaux provinciaux et territoriaux à l'aide de la méthode itérative bidimensionnelle afin d'en assurer la cohérence.

Niveaux des estimations

La différence entre les estimations provisoires et définitives réside dans l'actualité des estimations du solde de l'émigration temporaire. Comme les estimations infraprovinciales du solde de l'émigration temporaire sont rajustées aux estimations provinciales et territoriales, le niveau des estimations à l'échelle infraprovinciale concordera.

I. Émigration de retour

Un émigrant de retour est une personne qui revient au Canada après avoir été classée dans la catégorie des émigrants. Selon une méthode analogue à celle de l'émigration, on utilise des données tirées des fichiers de l'Allocation canadienne pour enfants (ACE) de l'Agence du revenu du Canada (ARC) et du FFT1 pour estimer le nombre d'émigrants de retour à l'échelle provinciale ou territoriale. On applique à ces estimations des facteurs de rajustement pour tenir compte de la non-universalité du programme, de même qu'un ratio adultes-enfant afin d'estimer les retours d'émigrants adultes. Par conséquent, on applique quatre facteurs de rajustement afin de tenir compte :

- du niveau de complétude de la couverture causé par un délai dans la réception et le traitement des dossiers des enfants admissibles à l'ACE. Comme la complétude des dossiers administratifs de l'ACE ne semble atteinte que quatre ans après la période de référence, cet ajustement est effectué si l'on finalise les estimations avant cette date. Le facteur est dérivé des ratios, pour deux années, des enfants émigrants de retour selon deux versions de fichiers de l'ACE ;
- de la couverture partielle du programme, c'est-à-dire des personnes qui n'ont pas soumis de demande au programme de l'ACE ou qui ne sont pas admissibles. Ce facteur est obtenu en comparant la population des enfants estimées à celle tirée des fichiers de l'ACE;
- de la propension différentielle à émigrer des enfants admissibles par rapport à celle des enfants qui ne le sont pas. Ce facteur est obtenu en comparant les taux d'émigration des enfants admissibles à l'ACE à ceux de l'ensemble des enfants (0 à 17 ans). Ce facteur est calculé pour chacune des provinces et chacun territoires et est basé sur les trois dernières années disponibles du FFT1;
- du ratio adultes-enfant, qui est obtenu à partir du recensement par âge et sexe.

Comme pour les émigrants, la répartition d'émigrants de retour à l'échelle infraprovinciale est tirée du FFT1. Les estimations étant seulement disponibles par grand groupe d'âge (0-17, 18-24, 25-44, 45-64, 65 +), elles sont éclatées par âge et sexe selon la distribution provinciale ou territoriale. Elles sont subséquemment rajustées aux totaux provinciaux et territoriaux à l'aide de la méthode itérative bidimensionnelle afin d'en assurer la cohérence.

Niveaux des estimations

La différence entre les estimations provisoires et définitives réside dans l'actualité des sources qui servent à estimer cette composante. Comme les estimations infraprovinciales du nombre d'émigrants de retour sont rajustées aux estimations provinciales et territoriales, le niveau des estimations à l'échelle infraprovinciale concordera.

J. Migration interprovinciale

La migration interprovinciale correspond à l'ensemble des déplacements d'une province ou d'un territoire vers un autre qui entraînent un changement du lieu habituel de résidence. Comme pour l'émigration, il n'existe aucune disposition légale relative à l'enregistrement de la migration interprovinciale au Canada. Ces mouvements doivent

donc être estimés à l'aide de données tirées des fichiers de l'Allocation canadienne pour enfants (ACE) de l'Agence du revenu du Canada (ARC) et du FFT1.

Les estimations définitives de la migration interprovinciale sont obtenues en comparant les adresses figurant sur les déclarations de revenus des particuliers de deux années consécutives, en utilisant le FFT1. La migration des personnes à charge du déclarant doit toutefois être imputée. Un ajustement supplémentaire est également nécessaire afin de rajuster les estimations pour tenir compte des migrants qui ne remplissent pas de déclarations de revenus.

Les composantes de la migration interprovinciale tirées du FFT1 pour chaque région infraprovinciale sont produites par grand groupe d'âge et sexe. Elles sont ensuite réparties par âge selon les distributions tirées de la question sur le lieu de résidence un an auparavant du plus récent recensement ou de l'ENM (pour 2011). À partir de 2011-2012, les distributions tirées de l'ENM et du recensement ont été modélisées afin de minimiser l'impact des valeurs aberrantes présentes dans certaines régions infraprovinciales, surtout pour les géographies de plus petite taille.

Les estimations infraprovinciales sont subséquemment rajustées aux totaux provinciaux et territoriaux à l'aide de la méthode itérative bidimensionnelle afin d'en assurer la cohérence.

Niveaux des estimations

La différence entre les estimations provisoires et définitives réside dans l'actualité des sources qui servent à estimer cette composante.

Les déclarations de revenus n'étant pas disponibles au moment de la préparation des estimations provisoires, la méthode d'estimation de la migration interprovinciale provisoire est différente. À l'échelle des régions infraprovinciale, les dossiers administratifs de l'ACE sont utilisés pour déduire la migration provisoire des enfants (0 à 17 ans), alors que la migration provisoire des adultes est dérivée en utilisant les taux de l'année précédente, calculés à partir de données définitives.

Comme les estimations infraprovinciales du nombre de migrants interprovinciaux sont rajustées aux estimations provinciales et territoriales, le niveau des estimations à l'échelle infraprovinciale concordera.

K. Migration intraprovinciale

La migration intraprovinciale correspond à l'ensemble des déplacements d'une région vers une autre à l'intérieur de la même province ou territoire qui entraînent un changement du lieu habituel de résidence. Comme pour l'émigration et la migration interprovinciale, il n'existe aucune disposition légale relative à l'enregistrement de la migration intraprovinciale au Canada. Ces mouvements doivent donc être estimés à l'aide de données tirées des fichiers de l'Allocation canadienne pour enfants (ACE) de l'Agence du revenu du Canada (ARC) et du FFT1.

Les estimations définitives de la migration intraprovinciale sont obtenues en comparant les adresses figurant sur les déclarations de revenus des particuliers de deux années consécutives, en utilisant le FFT1. La migration des personnes à charge du déclarant doit toutefois être imputée. Un ajustement supplémentaire est également nécessaire afin de rajuster les estimations pour tenir compte des migrants qui ne remplissent pas de déclarations de revenus.

Les composantes de la migration intraprovinciale tirées du FFT1 pour chaque région infraprovinciale sont produites par grand groupe d'âge et sexe. Elles sont ensuite réparties par âge selon les distributions tirées de la question sur le lieu de résidence un an auparavant du plus récent recensement ou de l'ENM (pour 2011). À partir de 2011-2012, les distributions tirées de l'ENM et du recensement ont été modélisées afin de minimiser l'impact des valeurs aberrantes présentes dans certaines régions infraprovinciales, surtout pour les géographies de plus petite taille.

Niveaux des estimations

La différence entre les estimations provisoires et définitives réside dans l'actualité des sources qui servent à estimer cette composante.

Les déclarations de revenus n'étant pas disponibles au moment de la préparation des estimations provisoires, la méthode d'estimation de la migration intraprovinciale provisoire est différente. À l'échelle des régions infraprovinciale, les dossiers administratifs de l'ACE sont utilisés pour déduire la migration provisoire des enfants (0 à 17 ans), alors que la migration provisoire des adultes est dérivée en utilisant les taux de l'année précédente, calculés à partir de données définitives.

Traitement particulier dans le cas des estimations du Québec

Pour la composante de la migration intraprovinciale des régions infraprovinciales du Québec, les données de l'ISQ sont utilisées pour les estimations provisoires, mises à jour et définitives. Ces estimations proviennent des données tirées du Fichier d'inscription des personnes assurées (FIPA) de la Régie de l'assurance-maladie du Québec (RAMQ). La décision d'utiliser les données de l'ISQ est justifiée par une plus grande complétude de la source de données provinciales et par sa disponibilité plus hâtive.

L. Estimations intercensitaires de la population

Après chaque recensement, on produit des estimations intercensitaires (c'est-à-dire des estimations de population pour des dates de référence comprises entre deux recensements). Ces estimations permettent d'assurer une cohérence entre les estimations postcensitaires antérieures et les nouveaux comptes du recensement.

La production d'estimations intercensitaires comporte trois étapes principales :

- La concordance des limites géographiques entre les deux recensements;
- le calcul de l'erreur en fin de période;
- la répartition linéaire de l'erreur en fin de période (écart résiduel).

Pour assurer la concordance géographique, il faut tout d'abord convertir les populations de départ ainsi que les composantes de l'accroissement démographique selon les frontières géographiques en vigueur au moment du recensement le plus récent. Pour les régions dont la délimitation géographique a été modifiée entre deux recensements (tel que mesuré selon la CGT), on applique des facteurs de conversion historique établis d'après les transferts de population à l'échelle des subdivisions de recensement au cours de la plus récente période intercensitaire. Généralement, les corrections apportées aux DR, RMR, AR et RE sont mineures. (voir la section « Qualité des données démographiques »).

L'erreur en fin de période est définie comme la différence entre les estimations postcensitaires de la population, au jour du recensement, et la population dénombrée lors de ce recensement rajustée pour le SDNR[9]. Cette erreur est répartie uniformément au cours de la période intercensitaire selon le nombre de jours pour chacun des mois. Les estimations intercensitaires selon l'âge et le sexe sont rajustées de la même façon, c'est-à-dire en répartissant uniformément l'erreur en fin de période entre les diverses cohortes d'âge et sexe. Comme pour les estimations postcensitaires, les estimations infraprovinciales intercensitaires selon l'âge et le sexe sont rajustées afin d'assurer la concordance avec les estimations provinciales et territoriales à l'aide de la méthode itérative bidimensionnelle.

9. Dans ce cas, le rajustement pour le sous-dénombrement net du recensement inclut également le rajustement pour les réserves indiennes partiellement dénombrées (RIPD).

Appendice A : Lexique

Accroissement démographique ou accroissement total

Variation de l'effectif d'une **population** entre deux dates. On peut également l'obtenir en faisant la somme de l'**accroissement naturel**, du **solde de la migration totale** et, s'il y a lieu, soustraire l'**écart résiduel**. Il peut être positif ou négatif.

Accroissement naturel

Variation de l'effectif d'une **population** entre deux dates résultant de la différence entre le nombre des naissances et celui des décès.

Âge

Âge au 1er juillet.

Âge médian

L'âge médian est l'âge « x » tel qu'il divise une population en deux groupes d'effectifs égaux, l'un composé uniquement des individus d'âge supérieur à« x », l'autre des individus d'âge inférieur à « x ».

Âge moyen

L'âge moyen d'une population est la moyenne des âges de ses membres.

Agglomération de recensement (AR)

Une agglomération de recensement (AR) est formée d'une ou de plusieurs municipalités adjacentes situées autour d'un centre de population (aussi appelé le noyau). Le noyau d'une AR doit compter au moins 10 000 habitants selon les données du Programme du Recensement de la population précédent. Pour être incluses dans une AR, les autres municipalités adjacentes doivent avoir un degré d'intégration élevé avec le noyau, lequel est déterminé par le pourcentage de navetteurs (déplacement domicile-lieu de travail) établi d'après les données du Programme du recensement précédent sur le lieu de travail.

Si la population du noyau d'une AR diminue et devient inférieure à 10 000 habitants, l'AR est retirée du programme lors du prochain recensement. Toutes les régions à l'intérieur des AR qui ne sont pas des centres de population sont des régions rurales.

Lorsque l'AR a un noyau comptant au moins 50 000 habitants d'après les données du recensement précédent sur la population, elle est subdivisée en secteurs de recensement. Les secteurs de recensement sont maintenus pour l'AR même si la population du noyau diminue par la suite à moins de 50 000.

Année

À moins d›indication contraire, le terme « année » désigne la période qui s'étend du 1er juillet d'une année au 30 juin de l'année suivante.

Cohorte

Ensemble des personnes touchées par un phénomène démographique particulier pour une année donnée. La cohorte, dans le cas des naissances, porte le nom de génération.

Composantes de l'accroissement démographique

Chacune des classes d'événements générateurs de variations de population. Les naissances, décès, migrations sont des composantes qui altèrent soit l'effectif de la population totale soit sa composition selon l'âge et le sexe.

Coefficient de Sprague

Série de facteurs qui, multipliés à des effectifs distribués par groupes d'âges multiples, permettent d'obtenir une distribution des mêmes effectifs selon l'année d'âge.

Couverture du recensement

Sous-dénombrement : Nombre de personnes qui étaient visées par le recensement mais qui n'ont pas été recensées.

Surdénombrement : Nombre de personnes qui n'auraient pas dû être recensées ou qui l'ont été plus d'une fois.

Sous-dénombrement net du recensement : Différence entre le sous-dénombrement et le surdénombrement.

Division de recensement (DR)

Division de recensement (DR) est le terme général de régions créées en vertu des lois provinciales (comme comté, municipalité régionale de comté et **regional district**) ou des régions équivalentes. Les divisions de recensement sont des régions géographiques intermédiaires entre la municipalité (subdivision de recensement) et la province/territoire.

Les divisions de recensement ont été établies en vertu de lois provinciales afin de faciliter la planification régionale et la prestation de services qui peuvent être fournis avec plus d'efficacité à une plus grande échelle que la municipalité. Les lois provinciales ou territoriales de Terre-Neuve-et-Labrador, du Manitoba, de la Saskatchewan, de l'Alberta, du Yukon, des Territoires du Nord-Ouest et du Nunavut ne prévoient pas la création de ces régions géographiques administratives. C'est pourquoi les divisions de recensement ont été établies par Statistique Canada, en collaboration avec ces provinces et territoires, pour la diffusion des données statistiques. Au Yukon, la division de recensement correspond à l'ensemble du territoire.

Écart résiduel

Différence entre l'**accroissement démographique** calculé à partir des **estimations intercensitaires** de la **population** entre deux dates et celui obtenu par la **somme des composantes** pour la même période. Cet écart résulte de la répartition de l'**erreur en fin de période** (selon le nombre de jours) sur les années de la période quinquennale concernée.

Émigrant

Citoyen canadien ou **immigrant** ayant quitté le Canada pour s'établir dans un autre pays, ce qui signifie un changement du lieu de résidence habituel. L'émigration peut être temporaire ou permanente. Lorsque le mot est utilisé seul, il renvoie à l'émigration permanente de la personne, soit à une rupture des liens de résidence avec le Canada et à l'acquisition de la résidence permanente dans un pays étranger.

Émigrant de retour

Citoyen canadien ou **immigrant** de retour au Canada pour y établir sa résidence habituelle après avoir quitté le Canada en tant qu'émigrant.

Erreur de précocité

Différence entre l'estimation provisoire et l'estimation définitive divisée par l'estimation définitive de la région géographique en cause. L'erreur de précocité peut se calculer tant pour les estimations de la population que celles des composantes de l'accroissement démographique.

Erreur absolue moyenne en fin de période

Moyenne des valeurs absolues des écarts relatifs entre l'**estimation postcensitaire** à la date du recensement et le résultat du **recensement rajusté pour le sous-dénombrement net**.

Erreur en fin de période

Différence entre l'**estimation postcensitaire** à la date du recensement et le résultat du recensement rajusté pour le **sous-dénombrement net du recensement** (incluant le rajustement pour les réserves indiennes partiellement dénombrées).

Estimation de la population

Postcensitaire : Estimation de l'effectif de la population obtenue en utilisant les résultats du dernier recensement disponible rajustés pour le **sous-dénombrement net du recensement** (incluant le rajustement pour les réserves indiennes partiellement dénombrées) et l'estimation de l'**accroissement démographique** survenu depuis la date de ce dernier recensement. Cette estimation peut être provisoire, mise à jour ou définitive.

Intercensitaire : Estimation de l'effectif de la population obtenue en utilisant les **estimations postcensitaires** et les résultats rajustés pour le **sous-dénombrement net du recensement** (incluant le rajustement pour les réserves indiennes partiellement dénombrées) des deux recensements encadrant l'année considérée.

Génération

Ensemble des personnes nées au cours d'une période données. La génération 2006 désigne l'ensemble des personnes nées en 2006.

Immigrant

Dans le cadre de cette publication, les termes immigrant, immigrant reçu et résident permanent répondent à une seule et même définition. Un immigrant réfère à une personne qui est ou qui a déjà été un immigrant reçu (résident permanent) et qui est autorisée à vivre au Canada en permanence par les autorités de l'immigration. Les immigrants sont soit des citoyens canadiens par naturalisation (le processus d'obtention de la citoyenneté), soit résidents permanents en vertu des dispositions législatives canadiennes. Certains immigrants résident au Canada depuis un certain nombre d'années, alors que d'autres sont arrivés récemment. La plupart des immigrants sont nés à l'extérieur du Canada, mais un petit nombre d'entre eux sont nés au Canada. Aussi, les enfants nés à l'étranger de parents canadiens ne séjournant que provisoirement hors du pays ne sont pas inclus parmi les immigrants puisqu'ils obtiennent la citoyenneté canadienne dès la naissance.

Migration internationale

La migration internationale représente l'ensemble des déplacements de la population entre le Canada et l'étranger, accompagnés d'un changement de lieu habituel de résidence. On distingue à cet égard les **immigrants**, les **émigrants**, les **émigrants de retour**, le **solde de l'émigration temporaire** ainsi que le **solde des résidents non permanents**.

Migration interne

La migration interne représente l'ensemble des déplacements des personnes entre des unités géographiques situées à l'intérieur du Canada, accompagnés d'un changement du lieu habituel de résidence. La migration interne comprend les déplacements d'une province à une autre ou d'un territoire à un autre (**migration interprovinciale**) et les déplacements d'une plus petite unité géographique à une autre (**migration intraprovinciale**).

Migration interprovinciale

La migration interprovinciale représente l'ensemble des déplacements des personnes d'une province ou d'un territoire vers un autre, accompagnés d'un changement de lieu habituel de résidence. Un individu qui effectue un tel déplacement sera un **sortant** pour sa province ou territoire d'origine et un **entrant** pour sa province ou territoire de destination.

Migration intraprovinciale

La migration intraprovinciale représente l'ensemble des déplacements des personnes d'une région vers une autre à l'intérieur de la même province ou territoire, accompagnés d'un changement de lieu habituel de résidence. Un individu qui effectue un tel déplacement sera un **sortant** pour sa région d'origine et un **entrant** pour sa région de destination.

Population

La population estimée répond à la même définition que celle du recensement. Il s'agit donc du nombre de Canadiens qui ont leur lieu habituel de résidence dans la région considérée, sans égard au lieu où ils se trouvaient le jour du recensement. Sont également comptés les Canadiens séjournant dans un logement de la région en cause le jour du recensement et n'ayant pas de lieu habituel de résidence ailleurs au Canada, de même que ceux qui sont considérés comme des **résidents non permanents**.

Rapport de dépendance démographique

La somme des populations âgées entre 0 à 14 ans et de 65 ans et plus que l'on rapporte sur la population âgée entre 15 à 64 ans.

Rapport de masculinité

Rapport de l'effectif de sexe masculin à l'effectif de sexe féminin. Le rapport de masculinité à la naissance désigne le rapport des naissances masculines aux naissances féminines. On exprime généralement ce rapport comme un indice, où l'effectif du sexe féminin sert de base 100.

Région économique (RE)

Une région économique est constituée d'un groupe de **divisions de recensement** entières (sauf pour un cas en Ontario). Ces régions sont créées comme une unité géographique normalisée et servent à l'analyse de l'activité économique régionale.

Au Québec, les régions économiques sont désignées en vertu d'une loi (elles ont pour nom « régions administratives »).Dans toutes les autres provinces ou territoires, elles sont établies conformément à une entente entre Statistique Canada et la province ou le territoire en question. L'Île-du-Prince-Édouard et les trois territoires forment chacun une région économique. En Ontario, il existe une exception où les limites de l'une des régions économiques ne correspondent pas à celles de la **division de recensement** (la **division de recensement** de Halton est fractionnée entre la RE de Hamilton–Niagara Peninsula et la RE de Toronto).

Région métropolitaine de recensement (RMR)

Une région métropolitaine de recensement (RMR) est formée d'une ou de plusieurs municipalités adjacentes situées autour d'un centre de population (aussi appelé le noyau). Une RMR doit avoir une population totale d'au moins 100 000 habitants et son noyau doit compter au moins 50 000 habitants. Pour être incluses dans une RMR, les autres municipalités adjacentes doivent avoir un degré d'intégration élevé avec le noyau, lequel est déterminé par le pourcentage de navetteurs établi d'après les données du recensement sur le lieu de travail.

Une RMR restera une RMR même si sa population totale devient inférieure à 100 000 habitants ou si la population de son noyau devient inférieure à 50 000 habitants. Les petits centres de population avec une population inférieure à 10 000 habitants qui sont compris à l'intérieur des RMR sont appelés banlieue, tandis que toutes les régions des RMR qui ne sont pas des centres de population sont des régions rurales.

Toutes les RMR sont subdivisées en secteurs de recensement.

La RMR d'Ottawa-Gatineau (Ontario-Québec) s'étend au-delà d'une frontière provinciale. Lorsque le niveau géographique sélectionné est l'ensemble du Canada, les totaux obtenus englobent le territoire de la RMR qui s'étend des deux côtés de la frontière provinciale. Si le niveau géographique choisi est une province, les totaux n'englobent que la partie de la RMR située dans cette province.

Résidents non permanents

Un résident non permanent est une personne qui se trouve au Canada de façon temporaire en toute légalité grâce à un document valide (permis de travail, permis d'études, permis ministériel ou demandeur d'asile) à l'intention de cette personne et des membres de sa famille vivant avec elle. Ce groupe comprend également les personnes qui demandent le statut de réfugié dès leur arrivée au Canada ou après et qui demeurent au pays en attendant de connaître la décision qui sera prise à l'issue du traitement de leur demande. Il est à noter que Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada (IRCC) utilise le terme résident temporaire plutôt que résident non permanent.

Solde de l'émigration temporaire

Le solde de l'émigration temporaire représente la variation des effectifs d'émigrants temporaires entre deux dates. L'émigration temporaire concerne les citoyens canadiens ou **immigrants** vivant temporairement à l'étranger et ne possédant plus de lieu habituel de résidence au Canada.

Solde de la migration internationale

Le solde de la migration internationale est obtenu selon la formule suivante : **Immigrants** + **émigrants de retour** + **solde des résidents non permanents** – (**émigrants** + **solde de l'émigration temporaire**).

Solde de la migration interne

Somme des **soldes de la migration intraprovinciale** et de la **migration interprovinciale**.

Solde de la migration interprovinciale

Le solde de la migration interprovinciale représente la différence entre les **entrants** et les **sortants** pour une province ou un territoire donné.

Solde de la migration intraprovinciale

Le solde de la migration intraprovinciale représente la différence entre les **entrants** et les **sortants** pour une région infraprovinciale donnée. Cette région peut se définir comme étant une **division de recensement**, une **région économique** ou une **région métropolitaine de recensement**.

Solde de la migration totale

Somme des soldes de la **migration internationale** et de la **migration interne**.

Solde des résidents non permanents

Le solde des résidents non permanents représente la variation du nombre de **résidents non permanents** entre deux dates.

Statistiques de l'état civil

Les statistiques de l'état civil couvrent l'ensemble des événements démographiques (naissances, décès, mariages et divorces) pour lesquels il existe une obligation légale d'aviser le Bureau du registraire de la province ou du territoire.

Taux

Rapport du nombre d'événements de l'année (t, t+1) à la moyenne des populations de début et de fin de période. À cet égard, on retrouve les taux de natalité, de mortalité, d'immigration etc. Ces taux sont généralement exprimés en pour 1 000.

Taux d'accroissement démographique ou d'accroissement total : Rapport de l'accroissement de la **population** entre l'année t et t+1 à la **population** moyenne de ces deux années. Ce taux est généralement exprimé en pour 1 000.

Taux de sous-dénombrement de la population : Rapport du nombre estimé de personnes qui n'ont pas été recensées (mais qui étaient visées par le recensement) à celui de l'ensemble des personnes visées par le recensement. Ce taux est généralement exprimé en pourcentage.

Taux de surdénombrement de la population : Rapport du nombre de personnes qui n'auraient pas dû être recensées ou qui l'ont été plus d'une fois au nombre total des personnes visées par le recensement. Ce taux est généralement exprimé en pourcentage.

Taux de sous-dénombrement net de la population : Différence entre le **taux de sous-dénombrement** et le **taux de surdénombrement**.

Vieillissement démographique

Accroissement de la proportion des personnes âgées au sein d'une population.

Appendice B : Notes explicatives pour les tableaux

Estimations annuelles de la population au 1er juillet, perspective infraprovinciale

Population

Les estimations de population au 1er juillet sont intercensitaires définitives jusqu'en 2015, postcensitaires définitives pour 2016, postcensitaires mises à jour pour 2017 et 2018 et postcensitaires provisoires pour 2019.

Estimations annuelles des composantes démographiques

Naissances

Les nombres de naissances sont définitifs jusqu'en 2015-2016, mis à jour pour 2016-2017 et 2017-2018 et provisoires pour 2018-2019.

Décès

Les nombres de décès sont définitifs jusqu'en 2015-2016, mis à jour pour 2016-2017 et 2017-2018 et provisoires pour 2018-2019.

Immigrants

Les nombres d'immigrants sont définitifs jusqu'en 2017-2018 et provisoires pour 2018-2019.

Émigrants

Les nombres d'émigrants sont définitifs jusqu'en 2015-2016, mis à jour pour 2016-2017 et 2017-2018 et provisoires pour 2018-2019.

Émigrants de retour

Les nombres d'émigrants de retour sont définitifs jusqu'en 2015-2016, mis à jour pour 2016-2017 et 2017-2018 et provisoires pour 2018-2019.

Solde de l'émigration temporaire

Le solde de l'émigration temporaire est définitif jusqu'en 2015-2016, mis à jour pour 2016-2017 et 2017-2018 et provisoires pour 2018-2019.

Solde de résidents non permanents

Le solde de résidents non permanents est définitif jusqu'en 2015-2016, mis à jour pour 2016-2017 et 2017-2018 et provisoires pour 2018-2019.

Entrants interprovinciaux

Les nombres d'entrants interprovinciaux sont définitifs jusqu'en 2017-2018 et provisoires pour 2018-2019.

Sortants interprovinciaux

Les nombres de sortants interprovinciaux sont définitifs jusqu'en 2017-2018 et provisoires pour 2018-2019.

Entrants intraprovinciaux

Les nombres d'entrants intraprovinciaux sont définitifs jusqu'en 2017-2018 et provisoires pour 2018-2019.

Sortants intraprovinciaux

Les nombres de sortants intraprovinciaux sont définitifs jusqu'en 2017-2018 et provisoires pour 2018-2019.

Estimations annuelles de la population et des facteurs de l'accroissement démographique

Accroissement naturel

L'accroissement naturel est définitif jusqu'en 2015-2016, mis à jour pour 2016-2017 et 2017-2018 et provisoires pour 2018-2019.

Solde de la migration internationale

Le solde de la migration internationale est définitif jusqu'en 2015-2016, mis à jour pour 2016-2017 et 2017-2018 et provisoires pour 2018-2019.

Solde de la migration interprovinciale

Le solde de la migration interprovinciale est définitif jusqu'en 2017-2018 et provisoires pour 2018-2019.

Solde de la migration intraprovinciale

Le solde de la migration intraprovinciale est définitif jusqu'en 2017-2018 et provisoires pour 2018-2019.

Solde de la migration totale

Le solde de la migration totale est définitif jusqu'en 2015-2016, mis à jour pour 2016-2017 et 2017-2018 et provisoires pour 2018-2019.

Accroissement total

L'accroissement total est définitif jusqu'en 2015-2016, mis à jour pour 2016-2017 et 2017-2018 et provisoires pour 2018-2019.

Tableau 1
Sommaire des niveaux

	2015 et avant	2016	2017 et 2018	2019
Population	ID	PD	PR	PP

ID Intercensitaire définitive
PD Postcensitaire définitive
PR Postcensitaire mise à jour
PP Postcensitaire provisoire

Source : Statistique Canada, Centre de démographie.

Tableau 2
Sommaire des niveaux

	2015-2016 et avant	2016-2017 et 2017-2018	2018-2019
Accroissement naturel			
Naissances	D	R	P
Décès	D	R	P
Solde de la migration internationale			
Immigrants	D	D	P
Émigrants	D	R	P
Émigrants de retour	D	R	P
Solde de l'émigration temporaire	D	R	P
Solde de résidents non permanents	D	R	P
Solde de la migration interprovinciale			
Entrants interprovinciaux	D	D	P
Sortants interprovinciaux	D	D	P
Solde de la migration intraprovinciale			
Entrants intraprovinciaux	D	D	P
Sortants intraprovinciaux	D	D	P

D Définitive
R Mise à jour
P Provisoire

Source : Statistique Canada, Centre de démographie.

Appendice C : Sources et commentaires

Population de départ

Recensement de la population du 10 mai 2016 rajusté au 1er juillet et corrigé pour le sous-dénombrement net du recensement (incluant le rajustement pour les réserves indiennes partiellement dénombrées).

Recensement de 2016 : Statistique Canada, Recensement du Canada, 2016, no 98-501-X au catalogue.

Sous-dénombrement net du recensement : Voir Le Quotidien du 27 septembre 2018.

Réserves indiennes partiellement dénombrées : Voir Le Quotidien du 27 septembre 2018.

Naissances et décès

Statistique Canada, Centre de données sur la santé de la population. Pour le Québec, les naissances et les décès de niveau provisoire et mis à jour ont été fournis par l'Institut de la Statistique du Québec.

Immigration

Données produites par le Centre de démographie en utilisant les fichiers du Système mondial de gestion des cas (SMGC) d'Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada (IRCC) reçus au plus tard en septembre 2019.

Solde de résidents non permanents

Données produites par le Centre de démographie en utilisant les fichiers du SMGC d'IRCC sur les titulaires de permis et sur les demandeurs d'asile, selon les fichiers reçus au plus tard en septembre 2019.

Émigration et émigration de retour

Les composantes (émigration et émigration de retour) par grands groupes d'âge et par sexe des régions infraprovinciales sont extraites des données fiscales. Celles-ci sont calculées à partir du Fichier des familles T1 (FFT1) fourni par le Centre de la statistique du revenu et du bien-être socioéconomique de Statistique Canada. Les données sont réparties par année d'âge et sexe selon la répartition provinciale ou territoriale. Elles sont subséquemment rajustées aux totaux provinciaux et territoriaux afin d'en assurer la cohérence.

Solde de l'émigration temporaire

Statistique Canada, Centre de démographie – établi à partir des données de la contre-vérification des dossiers (CVD) du Recensement de 2016 et des données du Recensement de 2016. Les données sont réparties par région, année d'âge et sexe selon la répartition infraprovinciale des émigrants.

Solde de la migration interprovinciale et solde de la migration intraprovinciale

Les composantes (entrants et sortants interprovinciaux et intraprovinciaux) par grands groupes d'âge et par sexe des régions infraprovinciales sont extraites des données fiscales. Celles-ci sont calculées à partir du FFT1 fourni par le Centre de la statistique du revenu et du bien-être socioéconomique de Statistique Canada ainsi qu'à partir des données du programme de l'Allocation canadienne pour enfants (ACE) de l'Agence du revenu du Canada (ARC). Les données sont réparties par année d'âge et sexe en se servant des données sur la mobilité du Recensement de 2016. Les composantes de la migration interprovinciales sont subséquemment rajustées aux totaux provinciaux et territoriaux afin d'en assurer la cohérence.

Pour le Québec, les données de la migration intraprovinciale ont été fournies par l'Institut de la Statistique du Québec.

Produits connexes

Choisis parmi les publications de Statistique Canada

91-002-X	Estimations démographiques trimestrielles
91-003-X	Regard sur la démographie canadienne
91-209-X	Rapport sur l'état de la population du Canada
91-215-X	Estimations démographiques annuelles : Canada, provinces et territoires
91-520-X	Projections démographiques pour le Canada, les provinces et les territoires
91-528-X	Méthodes d'estimation de la population et des familles à Statistique Canada

Choisis parmi les tableaux de Statistique Canada
Les tableaux 17-10-0135 à 17-10-0142 contiennent les données au sujet des régions infraprovinciales.

17-10-0135	Estimations de la population, 1er juillet, selon la région métropolitaine de recensement et l'agglomération de recensement, limites de 2016
17-10-0136	Composantes de l'accroissement démographique, selon la région métropolitaine de recensement et l'agglomération de recensement, limites de 2016
17-10-0137	Estimations de la population, 1er juillet, selon la région économique, limites de 2016
17-10-0138	Composantes de l'accroissement démographique, selon la région économique, limites de 2016
17-10-0139	Estimations de la population, 1er juillet, selon la division de recensement, limites de 2016
17-10-0140	Composantes de l'accroissement démographique, selon la division de recensement, limites de 2016
17-10-0141	Migrants Interprovinciaux et intraprovinciaux, selon la région métropolitaine de recensement et l'agglomération de recensement, limites de 2016
17-10-0142	Estimations de la population, 1er juillet, selon la subdivision de recensement, limites de 2016
17-10-0005	Estimations de la population au 1er juillet, par âge et sexe
17-10-0006	Estimations des décès, par âge et sexe, annuelles
17-10-0008	Estimations des composantes de l'accroissement démographique, annuelles
17-10-0009	Estimations de la population, trimestrielles
17-10-0014	Estimations des composantes de la migration internationale, par âge et sexe, annuelles
17-10-0015	Estimations des composantes de la migration interprovinciale, par âge et sexe, annuelles
17-10-0016	Estimations des naissances, par sexe, annuelles
17-10-0020	Estimations des composantes de la migration interprovinciale, trimestrielles
17-10-0021	Estimations des composantes de la migration interprovinciale, annuelles
17-10-0022	Estimations des migrants interprovinciaux selon la province ou territoire d'origine et de destination, annuelles
17-10-0040	Estimations des composantes de la migration internationale, trimestrielles
17-10-0045	Estimations des migrants interprovinciaux selon la province ou territoire d'origine et de destination, trimestrielles
17-10-0059	Estimations des composantes de l'accroissement naturel, trimestrielles
17-10-0060	Estimations de la population au 1er juillet, selon l'état matrimonial ou l'état matrimonial légal, l'âge et le sexe

Choisis parmi les enquêtes de Statistique Canada

3601	Estimations de la population totale, Canada, provinces et territoires
3604	Estimations de la population selon l'âge et le sexe pour le Canada, les provinces et les territoires
3605	Estimations de la population selon l'état matrimonial, l'état matrimonial légal, l'âge et le sexe pour le Canada, les provinces et les territoires
3608	Estimations de la population selon l'âge et le sexe pour les divisions de recensement, les régions métropolitaines de recensement et les régions économiques (Méthode des composantes)